

Séance du mercredi 18 février 1903, à 8^h 1/4.

Présidence de M. Paul Oltramare, doyen.

Présents: M. M. Bernard, Bonvin, de Crue, Duprux, de Girard, Muret, Milham, Ad. Naville, Nicole, Oltramare, Ritter, Seitz, Winarski.

Ordre du jour: Questions relatives aux examens de mars-avril. — Affaires courantes.

M. le Doyen soumet à la Faculté les deux questions suivantes: 1^o Y a-t-il lieu de faire des examens entre le semestre d'hiver et le semestre d'été? 2^o A quel moment? à la fin du semestre d'hiver ou au mois d'avril? — Après une discussion à laquelle prennent part M. M. de Crue, Ad. Naville, Oltramare, Nicole et Seitz, il est répondu affirmativement à la 1^{re} question. Quant à la seconde question, la Faculté adopte à l'unanimité la proposition fixant les examens à la fin du semestre d'hiver — du 16 au 21 mars.

Séssion d'examen du
16 au 21 mars.

M. le Doyen dit qu'il veut savoir que quelques étudiants seraient disposés à passer les examens du baccalauréat en mars. Dans ce cas, la Faculté accorderait-elle la possibilité d'une session pour le baccalauréat? Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Nicole, Muret, Seitz, Bern. Bonvin, A. Naville et Oltramare on consulte le règlement qui ne prévoit pas de session pour cette date. En conséquence, la question tombe.

Demande Deona.

M. Deona, candidat à la licence, demande s'il pourrait passer les examens d'après le nouveau règlement, mais sans satisfaire à la clause de trois conférences obligatoires. D'une discussion à laquelle prennent part M. M. Seitz, de Crue, Muret, A. Naville, il ressort qu'il M. Deona a suivi pendant plusieurs semestres deux ou trois conférences, qu'il a présenté deux travaux sérieux et qu'il a pris une part active pendant plusieurs semestres à la conférence d'histoire de M. le Prof. Seitz. Etant donné l'état de santé du postulant et aussi la part active prise pendant plusieurs semestres aux exercices de latin, la Faculté accorde à M. Deona l'autorisation qu'il demande, à titre exceptionnel.

Cas éventuel de M^{lle}
Wessler.

M. le Doyen rappelle que la Faculté a imposé un examen de latin à M^{lle} Wessler. Celle-ci ayant échoué 3/10, a demandé à l'école secondaire et supérieure de son fils de passer cet examen en mars. La Direction de

l'École lui a répondu que le règlement ne prévoit d'examen qu'en juin et septembre. La Faculté d'autre part, ayant décidé qu'elle devait subir un examen relatif, la Faculté a-t-elle le droit de lui refuser de lui faire passer cet examen, si M. de W. en faisait la demande? M. de Naville estime que puisqu'il y a une filière, ce n'est pas à nous à intervenir. Les examens de rattachement ayant prévu ce cas, nous n'avons pas à nous en occuper. La Faculté approuve la manière de voir de M. de Naville.

M. le Prof. de Gruy rappelle qu'il y a à la Bibliothèque de la Faculté un certain nombre de thèses qui sont à la disposition de M. le Professeur.

Séance levée à 6 h 1/2
Le Secrétaire;

Paul Dufour

Séance du jeudi 5 mars à 4 h 1/2

Président de la séance: M. Paul Oltramar, Doyen.

Présents: MM. ^{Bouvier} Bouvier, de Gruy, Dufour, Desirard, Morand, Murat-Milhaud, A. Naville, Oltramar, Rosier, Seitz, Winowski.

Ordre du jour: Tableau des examens de mars. — Aménagement de la salle de Séminaires. — Rapport de la Commission d'enseignement économique. — Affaires courantes.

Examen de mars.

Aménagement de la salle de Séminaires.

M. le Doyen donne lecture de la table des examens qui est adoptée et l'on passe au 2^e objet à l'ordre du jour: Aménagement de la salle de Séminaires. M. le Prof. B. Bouvier rapporte: deux salles sont destinées aux différents séminaires: le n° 57 et le n° 17. M. Bouvier signale les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre et surtout du n° 17 située au rez de chaussée et qui donne sur la rue de Candolle. Cette salle contient à peu près le même nombre de places que la salle 57, mais elle sera chaude en été et ouïra de suite par le bruit de la rue.

Le n° 57 a été destiné au séminaire de français moderne. Le 57 présente de grands avantages: fraîcheur en été; tranquillité; proximité de la Bibliothèque. M. le Doyen ayant fait savoir que M. de Gruy et les professeurs de sciences sociales désireraient précéder le 57 pour leur séminaire précédemment à cause de la proximité de la Bibliothèque de la Faculté. M. le Doyen, de la salle de Séminaires par esprit de bonne confraternité céderait, s'il le fallait absolument, cependant pendant 1 ou 2 semestres ^{aux collègues de Sci. sociales} pour qu'ils puissent essayer de cette salle 17, ou tout au moins ne pourraient-ils pas retarder l'attribution

de financer de ces 2 salles ?

M. le Doyen pense qu'il pourrait y avoir échange de bons procédés. On pourrait s'arranger avec un peu de bonne volonté. Même dans le cas où le 57 serait affecté aux Séminaires sociaux, rien n'empêcherait le Séminaire de français moderne et même d'avoir des professeurs qui y donnent leurs cours de continuer à en user aux heures où elle serait disponible. La question d'ailleurs n'est plus intacte, l'installation des bibliothèques étant déjà entreprise, il importe que l'on puisse mettre ces installations dans la salle 57.

M. de Grué appuie ce que vient de dire M. le Doyen et fait remarquer que la place devant défunt au n° 58, il serait désirable de percer une porte près du calorifère et qui aient la salle 57 devienne pour ainsi dire la succursale de la Bibliothèque.

M. le Doyen demande à qui on fera de la salle 17.

M. Maret propose que la salle 17 soit aménagée en salle de cours et que les n° 47 et 57 soient désormais réservés pour les conférences. Nous sommes à l'étroit, ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle salle de cours. On n'a que 3 salles pour 116 h^m de cours tandis que le Séminaire aurait deux salles pour un total de 24 h^m de cours ! En tous cas le 57 est excellent et il faut que cette salle reste une salle de conférence à l'usage de tous - comme c'est le cas actuellement.

M. A. Naville pense qu'on pourrait peut-être faire du 47 une petite salle de cours. Quant au 57, la journée est aux longues pour son nombre d'enseignements en profitant.

~~M. le Doyen~~ M. Borgeaud rappelle que la Faculté de Droit a besoin d'auditoire. Ne pourrait-on pas en avoir un commun.

M. Morinard ajoute que ce serait d'autant plus facile que la Faculté ^{de droit} pourrait ceder à la Faculté de Lettres une salle située à côté de la Bibliothèque de la Faculté de Lettres.

M. Saut fait la proposition de renvoyer cette question et celle de l'aménagement des salles de Séminaires à une

Commission spéciale. Cette proposition est adoptée.

Cette commission est composée de M. Bernard Bouverie, administrateur du Séminaire, de Grué, Bibliothécaire de la Faculté, Borgeaud, Rosier et Oltramare.

Demande de M.
Huntington.

M. Huntington, né en 1873, B.A. Prof. de latin à Wellington College, Berkshire de 1899-1903, détenant le premier aux examens de la licence en lettres.

Meodorus demande à être dispensé de la 1^{re} partie de l'examen.

Sur la proposition de M. le Doyen et de M. B. Bonvicini cette demande lui est accordée à condition cependant qu'il fasse un examen écrit (dissertation française) et qu'il subisse deux épreuves orales, l'une sur l'histoire de la photographie, l'autre sur l'histoire de la littérature grecque. De plus dans le 1^{er} examen il aurait à expliquer un texte français. Sinon, dans le 2^e, il en aurait deux : explication d'un auteur français moderne et d'un auteur du Moyen Âge, *tirés au sort*.

Demande Linden.

M. le Doyen propose de ne pas donner suite à une demande de M. Linden qui voudrait postuler le Doctorat ès Lettres, et qui n'a à son actif ni grade ni publication. Il a écrit dit-il dans une lettre, mais il n'envoie rien — Appuyé. — M^{me} Sartou demande à faire ce cours un examen

Demande Sartou.

3^o Rapport de la Commission d'enseignement économique.

de latin et d'Allemand. M. Warthe rappelle la décision prise dans la dernière séance au sujet de M^{lle} Wesler. La demande de M^{lle} Sartou n'est pas admise.

M. le Doyen avant de donner la parole à M. le Rapporteur de la Commission d'enseignement économique lit une lettre d'excuses de M. le Prof. Warthe encore indisposé et exprime les sentiments de reconnaissance de l'Université à l'égard de la Commission spéciale qui a consacré un grand nombre de séances à l'étalonnage de nouveaux programmes, sans oublier le Président de cette Commission, M. A. Warthe qui l'a dirigée avec sa compétence habituelle.

M. Warthe rapporte. Il rappelle la composition de la Commission dont ~~président~~ ^{président} M. Warthe qui a séjourné 14 fois et dont M. Defrard avait été nommé Secrétaire. Il énumère des renseignements tout particuliers sur M. Paul Morand. Après les considérations générales sur les sciences sociales ou plus exactement sur les études sociales, M. Warthe dit que la Commission a laissé de côté pour le moment le Doctorat en Sociologie et l'organisation du Séminaire et s'est occupé uniquement de la révision du programme de la licence.

La Commission propose tout d'abord la création d'une nouvelle licence : la licence en sciences politiques pour l'obtention de laquelle la connaissance des lois et du droit est indispensable. Elle serait ouverte aux étudiants en droit de l'Université de Genève et aux porteurs de titres équivalents. Les épreuves de l'examen seraient les suivantes : Épreuves écrites : Une dissertation de droit constitutionnel comparé, 2^e une dissertation de finances et de statistiques. — Épreuves orales : Interrogation sur : 1^o les systèmes politiques et sociaux modernes ou la sociologie théorique, au choix du candidat. 2^o d'économie sociale (programme restreint) 3^o l'économie politique spéciale. 4^o l'histoire économique de l'époque moderne.

(~~part~~ d'histoire); 5° L'histoire diplomatique depuis 1648. - 6° La géographie politique. La Commission a estimé que cette nouvelle licence constituait une création qui pourrait être de la plus grande utilité et qui serait sans doute accueillie non seulement par les étudiants Suédois mais par ^{les étudiants norvégiens} ~~les étudiants norvégiens~~ étrangers.

Quant à la licence quinquennale, ce seront admis à se présenter au 2^e examen que ceux qui justifieront de six semestres d'études régulières dans la Faculté, dont deux depuis qu'ils se seront présentés au 1^{er} examen. ^{de plus} Nous ouvrons largement la porte à un certain nombre de candidats de autres Facultés. Enfin pour le 2^e examen nous exigeons une participation active à un certain nombre de conférences, d'un travail, trois mois avant l'examen, portant sur l'une des branches du programme.

Étant donnée la création d'un certain nombre d'enseignements nouveaux nous avons pensé qu'il fallait en introduire un certain nombre. De là l'obligation d'avoir une licence unique. Il fallait recourir à un système d'options mais réglées par la Faculté elle-même, de telle sorte que la licence sociale se présente comme un tronc à deux branches - programme A et programme B.

Le programme A est destiné à ceux qui ne veulent pas se spécialiser dans les études économiques. Pour cet examen nous exigeons les disciplines politiques spéciales et les finances publiques sont facultatives. Pour cette section A, les ~~examinés~~ épreuves orales comportent des interrogations sur l'histoire économique, les systèmes politiques, la science de l'éducation, l'histoire externe du droit comparé ou les finances publiques, au choix du candidat.

Le programme B est destiné à ceux qui désireront se spécialiser dans les branches plus spécialement économiques: il comporte outre une épreuve écrite d'économie politique spéciale de interrogation sur le élément du droit, les finances publiques et privées, la statistique.

Cette division concerne le 2^e examen où se trouvent d'ailleurs des matières communes aux deux sections.

Quant au 1^{er} examen il est absolument commun - mais le 1^{er} examen subit certaines modifications. Nous introduisons la géographie politique ^{par l'op. cit.} et une autre branche de la philosophie, la logique dans les épreuves écrites. La dissertation sur un sujet de philosophie fondée, dit le projet, sur la logique et sur une autre ~~branche~~ discipline philosophique choisie par le candidat avec l'assentiment de la Faculté. Voici les charges nouvelles.

À ces charges correspondent certains allègements. Le programme d'histoire générale sera allégé par l'indication nette des points sur lesquels le candidat doit porter l'effort principal de son étude. Les candidats seront autorisés à choisir, avec l'assentiment de la Faculté,

une période sur laquelle portera l'épreuve. Pour l'histoire de la philosophie, le programme détaillé s'adapte pour chaque époque les penseurs et les mouvements d'idées d'importance principale sur lesquels pourront porter les questions. Pour l'histoire de religions et la philologie, le programme sera restreint et les questions porteront sur une année d'enseignement seulement.

Malgré toutes ces modifications, le nombre de heures de cours reste à peu près le même que précédemment.

Voilà, dans des grands traits, le résumé de propositions de votre Commission. Cette création de la licence en sciences politiques et la bifurcation de la licence en sciences sociales constituerait, croyons-nous, un progrès considérable et pourrait faire de notre Université un foyer important et lumineux d'études sociales. (Applaudissements).

M. le Doyen, après avoir remercié M. A. Warthe pour son excellent exposé qui constituera de fait une excellente base de discussion pour la discussion générale.

M. le Prof. B. Bouvier propose la motion d'ordre suivante : c'est par les modifications portant sur le texte et la rédaction soient renvoyés et communiqués par écrit à M. le Président de la Commission.

M. Winiarski attire l'attention sur un point du programme concernant son enseignement, c'est à la géographie et la statistique. M. le Doyen pense que pour la discussion de ce point particulier il serait mieux d'attendre l'été et arriver au 4^e 46. Maintenant il s'agit de la discussion générale et de grands points.

M. Muret ~~reprend la question~~ ~~à la question~~ estime qu'avec l'adjonction de tous les nouveaux cours, il y aura surmenage pour le candidat à la licence en sciences sociales. Quant à la licence en sciences politiques, M. Muret s'estime qu'elle soit réservée uniquement aux licenciés en droit, ^{qui probablement ne se présenteront que} ne pourrait rendre cet examen accessible aux candidats qui auraient passé avec succès le premier examen de la licence en sciences sociales ?

M. A. Warthe pour le premier point répond que les allègements apportés aux épreuves de la licence en sciences sociales correspondent à peu près aux charges nouvelles ; pour le deuxième point M. A. Warthe croit qu'il y aura de candidats, non seulement Suisses, mais aussi étrangers. ~~Donc~~

De plus le droit préalable, sont absolument nécessaires pour aborder utilement les matières d'examen de cette nouvelle licence. Vraiment on ne peut se contenter du premier examen de licence et sciences sociales.

* M. Morand a voté l'adoption de la Commission contre la licence politique réservée aux licences en droit. Objections :

1° Abandon par la F. de lettres de l'exigence d'une culture philosophique et historique.

2° 4 ans au moins d'études (3 ans de droit + 1 de lettres)

3° Défaut d'attrait d'une licence pour les sciences.

4° Existence de plusieurs branches juridiques pour la licence politique.

M. Lefebvre appuie la création d'une licence plus spécialement réservée aux étudiants en droit qui font les bien préparés et mieux préparés que la plupart des candidats à la licence et sciences sociales. En leur réservant une licence, nous avons chance de les attirer à cet examen. On aurait pu créer un Doctorat à leur usage, mais cela aurait été trop difficile.

M. Le Doyen demande si l'on veut passer à la discussion des articles. M. de Crue demande encore un peu plus de lacune et voudrait qu'on en retardât la discussion.

Il est décidé que la discussion générale sera continuée dans la prochaine séance qui aura lieu jeudi prochain.

Séance levée à 7 h⁴⁵.
Le Secrétaire.

Paul Duproix

Séance du jeudi 12 mars à 8 h⁴⁵ précis.

Président M. Paul Oltramare, Doyen.

Présents : MM. Borzeaud, de Crue, Duproix, Gourd, de Sierard, Millhaud, Morand, Oltramare, Rosier, Seitz, Wuarin.

Ordre du jour : Discussion du projet de règlement de la licence en sciences sociales. —

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après quelques rectifications.

M. le Prof. Wuarin annonce que le 18 courant à 8 h⁴⁵ aura lieu une réunion avec l'ordre du jour suivant : Retour à faire à une proposition de la Commission particulière du Congrès de l'Enseignement social (Président M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur) transmise par M. le Prof. Charles Fide, tendant à prendre comme règle du 2^e Congrès de l'Enseignement social, qui aurait lieu cette année au mois de Septembre.

M. le Doyen dit que la lettre de M. Fide avait été adressée à la Faculté, mais qu'il l'avait soumise à M. Wuarin, la Faculté s'organisant par le Congrès elle-même.

M. Platzof ne sera pas son cours de droit positif cet été, ni l'hiver prochain.

M. Seckhaye a été autorisé par le bureau à faire au

Congrès d'enseignement social.

Platzof.

Seckhaye, futur docteur.

cours de privat docent à la Faculté de lettres. M. le Doyen fait réserves pour ce qui concerne le programme qui doit être soumis à la Faculté.

Examen de latin et
d'allemand — en mars
par M^{rs} Parton et Wesler.

M. de Coulhe, Directeur de l'École supérieure de jeunes filles ayant fait savoir qu'il ^{consentait} ~~consentait~~ ^{consentait} des examens de latin et d'allemand pour M^{rs} Parton et Wesler, M. de Crue, est nommé représentant officiel de l'Université pour cet examen qui aura lieu Samedi à 3 h^{rs}.

Discussion du
projet de règlement
de la lic. es sci. sociales.

On passe ensuite à l'objet d'ordre du jour : Discussion du projet de règlement de la licence es sciences sociales — Continuation de la discussion générale.

M. le Doyen propose qu'on s'occupe d'abord de la licence es sciences politiques. Y a-t-il consensus à créer une telle licence ?

M. A. Naville attire l'attention sur une omission involontaire : Il faut ajouter aux conditions d'admission à la licence es sciences politiques la rubrique suivante : Les candidats à la licence es sciences politiques doivent être inscrits pendant deux semestres dans la Faculté de lettres et des sciences sociales.

M. le Prof. Bourcard a examiné avec attention le projet de la Commission et l'approuve dans ses grandes lignes, cependant il propose un amendement. Cette création d'une sorte d'école de sciences politiques à Genève vient à son heure. Partout, ces dernières années on a créé des enseignements analogues, à Bruxelles, Paris etc. à Paris, il y a l'École libre de sciences politiques, l'École des hautes études sociales, le Doctorat es sciences politiques introduit à la Faculté de droit etc.

Cette création sera bonne pour la Faculté de lettres, elle élèvera le niveau des préparations, elle permettra à l'Université de Genève de s'exercer sur un théâtre plus vaste.

Elle sera bonne aussi pour la Faculté de droit qui doit surmonter la concurrence d'universités voisines. Cette école qui devrait comprendre également un enseignement destiné aux futurs journalistes sera la bienvenue des étudiants étrangers.

Donc ce projet ^{de création} me paraît excellent. Mais comment le réaliser ? Si l'on adopte les conditions d'examen du projet, ce grade nouveau ne sera pas postulé par ceux auxquels on le destine ; les étudiants en droit. Ceux-ci préfereront évidemment postuler le Doctorat en droit, à la suite d'un travail infiniment moins chargé. Il faut demander mieux aux étudiants en droit et leur offrir plus.

3 ans de droit plus une année de sciences sociales, c'est trop.
 Trois ans d'études devraient suffire. En conséquence M. Borjeau propose
 de mettre la bifurcation à la fin de la 2^e année. On pourrait également
 décharger le candidat de certaines parties de droit. En résumé
 suppression de la minuité de la licence en droit pour l'examen, il suffirait
 de passer devant juri avec succès le 2^e examen de vue de la licence
 en droit, ce qui suppose deux années d'étude de droit.

Dans les épreuves écrites, le thème de composition serait substitué à
 celui de Dissertation. Il y aurait une composition de droit
 constitutionnel comparé, 2^e une composition de finances et de
 statistique ou d'économie politique spéciale.

Pour les épreuves orales, elles resteraient ce qu'elles sont dans le projet,
 mais on ajouterait: les principes du droit public, le droit pénal et
 le droit international public.

M. Moriau explique son opposition au projet de
 la Commission et rappelle les arguments qu'il a fait valoir lors de
 la discussion dans la Commission: le défaut d'attrait d'une licence
 nouvelle pour les candidats déjà licenciés - l'expérience de 4 années
 d'étude, l'insuffisance de plusieurs branches juridiques pour les licenciés
 et sciences politiques. En conséquence M. Moriau serait d'accord
 avec M. Borjeau. Cependant le projet de M. Borjeau ne
 tient pas compte de certaines conditions nouvelles de la
 Faculté de droit. D'après le nouveau règlement, il n'y
 a plus le 2^e examen en droit. Il n'y aurait donc
 qu'un examen, ce serait d'indiquer de préciser les branches.
 D'ailleurs il y aura bientôt réorganisation: de l'Enseignement
 dans la Faculté de droit - à qui confiera-t-on la question de
 programmes. Ne faudrait-il pas plutôt s'arranger à continuer
^{étudier} ~~organiser~~ une combinaison qui permettrait que dès le début
 de études juridiques ou puisse suivre des cours soit en
 droit soit en lettres. Dans ce cas, et s'il y a fusion des
 matières juridiques et sociales, il conviendrait de
 consulter la Faculté de droit.

Après quelques demandes d'explication de M. de la Rue de M. Borjeau
 M. A. Naville estime que la question spéciale doit être réservée pour
 plus tard et propose qu'on vote sur le principe de la création d'une
 licence y sciences politiques ayant pour base première les
 études de droit.

M. Moriau demande, comme motion d'ordre, qu'on
 renvoie la question à la prochaine séance pour qu'on puisse

la licence se fait pour être condamnée
 au doctorat en sociologie.

préciser exactement la nature de ces amendes.

M. Waurin : rendre accessible le Doctorat politique aux licenciés en droit
vaudrait mieux qu'une nouvelle licence.

M. Morand : Notre projet n'exclut pas celui de M. Waurin.
Nous voulons à part demande, plus qu'un hon d'autre qui
nous paraît important.

La discussion générale est close et l'on vote sur la
proposition Naville. Elle est adoptée.

M. Naville et Rosier proposent le renvoi au détail du projet de
M. M. Borgaud et Morand à une sous-Commission, composée
de M. M. Naville, Borgaud et Morand. Adopté.

M. le Doyen propose ensuite la discussion de la question de deux
programmes de la licence A et B.

Et d'abord le principe même de la bifurcation.

M. de Naville rappelle comment la question se pose, surtout par suite d'un
certain nombre d'enseignements nouveaux qui rendent cette bifurcation
nécessaire.

M. Morand rappelle également les motifs qui ont conduit la Commission
à admettre cette fragmentation de la licence en sciences sociales. La Commission
a d'abord fait le total de études sociales, elle s'est convaincue de
l'impossibilité d'imposer toutes ces matières, il fallait donc une
bifurcation, en d'autres termes recourir à un système d'option mais
accepté par la Faculté elle-même, de telle sorte que la licence en sciences
sociales se présente comme un tronc à deux branches. Le
programme A et le programme B. Telle sont les raisons qui
ont guidé la Commission.

La discussion générale est close. On vote sur le principe de cette
bifurcation. Il est adopté.

Dans la prochaine séance aura lieu la discussion des
articles.

Séance tenue à 7 h.

Le Secrétaire

Paul Duproix

Séance du Jeudi, 19 mai 1903 à 4 h.

Présidence de M. Paul Otram, ~~Président~~ Doyen.

Présents : - M. M. Borgaud, de Cues, Duproix, Gourd, Morand
Muret, Millhaud, Naville (A.) Oltremare, Rosier, Wertheimer,
Wincarski, Waurin. -

Ordre du jour : Aménagement de la salle de Séminaires.
Projet de règlement de la licence en sciences sociales. (Discussion
des articles.) Affaires courantes.

Question de proportions
de tirage sont.

Le proc. verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En réponse aux observations de M. le Doyen, M. le Recteur ayant répondu par la question de propagande pour les privés. Douce au regard que le Bureau de l'Université et non la Faculté de Lettres, M. le Doyen annonce qu'il a protesté, au nom des traditions constantes de la Faculté de Lettres, depuis nombre d'années. M. le Prof. Naville, ancien Doyen remercie M. Olthausen d'avoir défendu les droits de la Faculté et rappelle l'art. 22 du règlement intérieur de l'Université ainsi que la tradition. M. le Prof. Jourd, ancien Recteur, appuie ce qui vient de dire M. M. Olthausen et Naville. M. le Prof. Naville estime en conséquence que la Faculté ne peut simplement prendre acte de la décision du Recteur. M. le Doyen propose de porter la question au Bureau de l'Université où il indiquera l'opinion unanime de la Faculté. Adopté.

Resultat d'examens
Vendredi 4 Août 1888 :

M. Le Comte, directeur de l'Ecole supérieure de J^{ne} fille,
communiqua les résultats suivants des examens de Messieurs et
Dachten et Wouler.

1- Examen de lecture de Mme Holdegard Pachten sur le champ
de la maturité riche - Littérature 3
interprétation d'auteurs 4 1/2

Act ex aequo ut pax sit sufficiens.

M^{me} Pachten a eu outre subi un examen d'allemand pour lequel elle a obtenu - 5 -

2° Madamezelle Anicki Wessén - Examen relatif sur le
champ de la maturité réelle : Littérature 4
interprétation d'auteurs 3.

Oct examen at admis.

Ces deux certificats sont signés de Mlle les Prof. Nicole, Redard,
De Brie et Ch. Le Coq, Directeur de l'Ecole supérieure des
Jeunes Filles.

Aménagement de l'abbé
de Schœnau.

M. Le Doyen, après avoir rappelé le dossier du problème, rend compte sommairement de l'état de la question. La Commission nommée dans l'avant-dernière séance a ~~pu~~ examiné la salle n° 17 et a constaté qu'elle était trop petite pour le Séminaire de Trancenis moderne qui compte souvent de 40 à 50 participants. De telle sorte qu'on est arrivé à ~~la~~ conclusion, ~~qu'il~~ le Séminaire doit continuer la poursuite de la salle 57.

Quant à la salle n° 55, elle est très longue, pas large, n'a qu'une fenêtre. Cette salle pourrait peut-être être affectée à l'enseignement géographique qui a besoin d'un local spécial pour l'installation de cartes etc. Cette salle 55 serait également destinée au droit. Le n° 17 serait transformé en auditorium.

L'idéal serait évidemment de fournir pour chaque enseignement
Séminaire, une salle spéciale; mais pour le moment il n'y faut pas
songer. D'ailleurs nous ne pouvons prendre de décision
définitive en l'absence de M. B. Bouvier, Administrateur
du Séminaire de Trancar moderne, et de M. le Prof
Sauty, retenu par des examens.

M. M. Gogland, Roux et Muret insistent sur la nécessité
d'une salle commune où pourraient travailler les étudiants de
la Faculté, salle éclairée depuis longtemps par la Faculté.
M. Muret estime que la salle 57 doit rester une salle de
conférences à l'usage de tous les professeurs, comme c'est le
cas actuellement.

^{qui} Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Rapporteur lit successivement les différents articles du projet
jusqu'au commencement de l'art 46.

Ces différents articles sont adoptés après les modifications
suivantes.

1° Au lieu de: art II du Règlement, lire art. 14.

2° au lieu de: La Faculté statue sur l'administrabilité d'après
le rapport des professeurs compétents, lire La Faculté statue sur
l'administrabilité après rapport de ^{des Prof. et des Prof. adjoints} professeurs compétents.

3° ~~au lieu de~~ art 48: au lieu de composition française qu'ils
expliqueraient oralement devant le jury - lire composition
française accompagnée d'explications orales.

D'autres modifications plus importantes ont été proposées
dont quelques-unes ont été acceptées.

M. le Docteur, à propos de l'art 44, au n° 2 concernant l'admission
au 2^e examen, fait remarquer qu'il y aurait danger à admettre
comme candidats au 2^e examen des docteurs en sciences et en
médecine qui n'ont ni culture historique, ni culture philosophique.

M. Hanthe est d'avis de maintenir le projet de la Commission,
ces candidats ayant une maturité scientifique suffisante,
reconnue antérieurement par l'Université libre de Bruxelles.

M. de Brue: Conférer des grades à tout venant n'est pas l'idéal. Nous
avons l'air de vouloir attirer des élèves du dehors. Ce qui est le plus
intéressant, ce sont nos propres étudiants.

M. Monard: La solution, me semble-t-il, serait de dispenser d'une
partie des examens les Doct^{rs} en médecine et en sciences.

M. Boucard est pour la modification de l'alinéa 2, dans
le sens de la plus grande liberté pour l'application des titres.

Projet de règlement de
la Faculté de Sciences
Sociales. (Discussion
des articles.)

présents, nous devons laisser la porte ouverte aussi large que possible.
Mais d'autre part nous devons éviter de faire mention de diplômes
d'autres facultés.

M. A. Naville fait remarquer que l'art. 2 est fait pour
attirer les candidats, tandis que la proposition Borgeaud exigerait
qu'on puisse considérer tel grade comme
équivalent au 1^{er} examen.

Plusieurs propositions sont en présence : 1^o la proposition de
la Commission, 2^o la proposition de M. P. Otraman, éliminant les
docteurs en ~~médecine et sciences~~ sciences.

3^o la proposition Borgeaud : ainsi conçue : sont admis à se
présenter au second examen ... 2^o Les porteurs de diplômes
de licence en lettres ou de bacheliers d'autres Facultés jugés suffisants.

4^o Proposition Moriaud : ... sont dispensés

3^o Le Bureau peut dispenser (comme au projet) ... Faculté ...
Sont dispensés des épreuves écrites d'histoire et de philosophie et
des épreuves orales d'histoire et d'institution et d'histoire
de la philosophie, les docteurs en médecine et en sciences
de l'Université supérieure ou les porteurs de lettres
jugés équivalents par le Bureau sur le avis de
la Faculté.

1^o Vote sur la proposition Moriaud - qui s'applique le plus à
la proposition de la Commission : Elle n'est pas acceptée.

2^o vote sur la proposition Borgeaud. id.

3^o vote sur la proposition Otraman id.

4 La proposition de la Commission est acceptée par 5
voix.

M. Borgeaud ^{2^o vote sur la proposition} ^{1^o ainsi conçue :}
~~doivent~~ ^{en outre} faire la preuve qu'ils ont pris une part active, durant deux semestres
à une conférence d'économie politique. N'y aurait-il pas matière à option ?
Après une discussion à laquelle prennent part MM. Naville, Moriaud, Mithaud,
la Faculté adopte, sur la proposition de M. Borgeaud et Mithaud, ~~propos~~
^{l'adoption} la ~~modification~~ suivante : les candidats peuvent être autorisés par la Faculté
à remplacer pendant un semestre la conférence d'économie
politique par une autre conférence portant sur l'une des
matières du premier examen.

À la fin de l'art 44, l'addition suivante est votée : les bacheliers
et licenciés en lettres de l'Université supérieure sont dispensés de la moitié
(l'autre à la Commission pour la rédaction définitive)

L'art 44 est adopté ensuite dans son ensemble, ainsi que l'art

48. après la modification déjà indiquée. (accompagné d'expl. verb.) renvoyé
à la Com. pour redact. définitive.

On passe ensuite à la discussion de l'article 46. M. le Rapporteur
explique la note 1 concernant la dissertation sur un sujet
historique général. La Commission estime que pour alléger cette
épreuve, il est nécessaire de ne poser de questions que sur des
périodes importantes. A cet effet un programme détaillé devrait être
redigé par les professeurs d'histoire.

M. de Bure explique comment il a procédé jusqu'ici pour cette
épreuve. Il estime qu'il y aurait avantage pour le candidat à ce que
le programme lui fût imprimé.

M. Borgeaud parle en faveur d'élargissement du programme d'histoire.
il préferait le mot composition au mot dissertation. Quant au
mot période, c'est un terme vague et indéfini. Il préférerait l'expression
histoire d'une époque ou ~~histoire~~ d'un pays.

M. Ronin attire l'attention sur les privilèges dont jouissent
certaines sections du gymnase à l'exclusion des autres. Il demande que
cette partie du paragraphe soit réservée jusqu'à plus ample informé.
Adopté. — Sous cette réserve, ~~l'art 46~~ ^{le paragraphe} de l'art 46 est
adopté.

Séance levée à 7^h 5.

Le Secrétaire

Séance du mercredi 8 Avril
à 4^h

Paul Duproix

Présence de M. Paul Ottomare, doyen.

Présents: M. Borgeaud, Duproix, Gourd, Mithaud, A. Hantle, Ottomare,
Ritter, Rosica, Wertheimer, Wismarshi, Wüster.

Ordre du jour: demande de congé de M. le Prof. Redard et, virtuellement
remplacement de M. Redard pendant la semaine d'été. —

Discussion du projet de Règlement de la classe 5^{ème} sciences sociales. —

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Doyen annonce qu'à la suite de vacances de mars, M. Louis Wittmer,
généraliste a obtenu le diplôme de licencié en lettres modernes. M. Deonna
^{Waldemar} ~~Walter~~, généraliste le diplôme de licencié en lettres (histoire) et M. Kipper a pari
avec succès le premier examen de licence ^{en sciences} ~~modernes~~. Le certificat du Séminaire de
français modernes a été obtenu par M. Jove. M. Borgeaud a été admis à l'ex. préparatoire.

M. le Doyen lit une lettre de M. le Prof. Wüster annonçant que l'assemblée
convquée pour examiner la demande concernant un cours social s'est prononcée
négativement, au moins jusqu'à nouvel ordre, après avoir constaté qu'on en
laisait au Comité général toute la préparation et toute la responsabilité.
M. le Doyen donne communication d'une lettre de M. Platzhoff, Privat docteur

Examen de mars

M. le Prof. Nedard
demande une prolongation
de congé.

informant qu'il ne pourra donner les cours soit pendant le semestre d'été
soit pendant le semestre d'hiver, ainsi qu'en Mr. Thudicum, privat docent,
qui ne pourra donner son cours libre de direction.

M. le Doyen lit une lettre de Mr. le Prof. Nedard demandant une prolongation de
son congé, pour cause de santé, pendant le semestre d'été, et un certificat d'origine par
M. le Dr. Leveillé et M. Blanchard. La demande de M. le Prof. Nedard
est appuyée par M. le Doyen et par M. le Prof. Ritten et un précis favorable est
voté par la Faculté.

Quant à la question de remplacement, M. le Doyen propose que ce remplacement
soit partiel, le Département consentant à se charger lui-même de faire de ce
remplacement s'il ne s'agit que de deux heures. M. le Doyen propose que ce remplacement
soit fait par M. le Prof. de Saunier qui pourrait peut-être donner un cours sur
l'histoire de la langue allemande. Cette proposition est appuyée par M. Wertheimer et
M. de Harville qui exprime le vœu qu'un cours de conférences soit donné ^{en plus} par M. de
Saunier, s'il pouvait s'ajourner ou qui prendrait si possible cette heure sur celle attribuée
à son propre enseignement. Adopté.

Demande Milli

M. Milli, Italien a envoyé ~~un rapport~~ demande l'autorisation de se
présenter au Doctorat. M. le Doyen propose la nomination d'une Commission
à laquelle seraient soumis les publications. Cette Commission a adopté et
la Commission nommée est composée de M. Selly et Muret.

Discussion du projet
de règlement de la licence
en sciences sociales.

On passe ensuite au 2^e objet à l'ordre du jour : Discussion du projet de
règlement de la licence en sciences sociales.

Après quelques explications de M. le rapporteur le n° 2 de l'article 46
est adopté sans modifications, si ce n'est le terme composition substitué au mot
dissertation.

n° 3. M. le rapporteur explique qu'il s'agit d'une épreuve écrite nouvelle et
les raisons pour lesquelles elle a été introduite par la Commission.

M. Winiaszki propose qu'en plus que le n° 3 soit modifié ainsi :
3° Une dissertation sur un sujet d'économie politique et de finances
publiques.

M. le rapporteur fait remarquer que cette adjonction changerait
complètement l'économie du projet tel qu'il a été voté par la Commission.
D'ailleurs les finances se trouvent déjà plusieurs fois indiquées
dans le programme et spécialement dans la licence en sciences
politiques où elle occupe une large place.

M. Winiaszki estime que les finances ont été sacrifiées
par la Commission et que la place occupée par cette branche est
insuffisante. Il insiste pour qu'on fasse l'adjonction proposée,
d'examen se porterait sur un semestre. Comme pour
l'économie politique, il y aurait un cours général de

finances, et un cours spécial. Dans cette épreuve écrite, du premier examen on se serait interrogé sur les finances le cours général de finances. On tirerait au sort; il y aurait 15 ~~quest~~ sujets par ex. Dix d'économie politique, 5 de finances.

M. Milhaud appuie la proposition Winarski. Il serait même d'avis qu'on votât d'abord sur cette question de principe: ~~est-ce~~ Il y a lieu d'inscrire les finances publiques comme branche commune et obligatoire à tous les candidats à la licence en Sciences sociales.

M. le Doyen fait remarquer que l'on ne peut se lier ainsi par des votes de principe. M. le rapporteur estime que l'ordre si ténue consiste à voter sur les articles de sorte que le premier examen doit être avant tout un examen de culture générale. Tel a été D'ailleurs le but que s'est proposé la Commission. Si nous mettons les finances, nous bouleversons toute l'économie du projet et nous arriverons à ce que nous voulons éviter la surcharge et le surmenage.

La motion Milhaud est rejetée. La proposition Winarski appuyée par et également rejetée. La proposition de la Commission est adoptée.

M. Borgeaud attire encore l'attention de la Commission sur l'expression d'indication qui exprime une étude approfondie sur un sujet. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Wattermeier, Borgeaud, Naville, Milhaud, ~~le~~ le rapporteur propose qu'on mette partout le mot Composition. Adopté.

Epreuves orales. —

Le n° 1 L'histoire des institutions politiques est adoptée d'après discussion avec la note 2.

à propos du n° 2, M. le rapporteur explique pourquoi pour alléger cette épreuve que la Commission a estimé qu'il était nécessaire de dresser un programme détaillé indiquant pour chaque époque les penseurs et les mouvements d'idées d'importance principale sur lesquels pourront porter les questions.

M. le Professeur explique comment il a persuadé personnellement pour cette épreuve, il estime qu'il y aurait avantage pour le candidat à ce que le programme ne fût pas imprimé. MM. Oltramare et Milhaud montrent l'avantage du programme. Des directions sont nécessaires pour les étudiants. Un livret d'indication serait même désirable.

M. Naville demande qu'on modifie ^{ainsi} le commencement de la note: Un plan d'étude détaillé ou un programme spécial indiquera... au lieu de le programme détaillé. Adopté.

Le n° 2 est adopté avec cette modification.

Le n° 3 : histoire de religion : avec programme restreint ainsi que le n° 4 la philologie avec programme restreint (questions portant sur une année d'enseignement) sont ~~acceptés~~ adoptés sans discussion.

10. pour le n° 5 - Le programme politique avec note.

Pour le vœu restreint de réunion, M. Mathieu propose l'ajournement de la suite de la discussion : adoptée. Séance levée à 6^h 1/2

Le Secrétaire

Paul Duprois

Séance du Jeudi 16 avril 1903 à 4 h.

Présidence de M. Paul Blum, Doyen.

Présents : M. M. Borgaud, De Gree, Dupont, Mathieu, Morand, M. Naville, Blum, Rosta, Winawski, Waserin, Worthmann. Ordre du jour : Demandes d'exemption. Règlement de la licence et Sciences Sociales. -

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Doyen annonce que M^{me} Pasmanick et M. Kowsbouski, Privat-docents ne font pas leur cours cette semaine pour cause d'indisposition, le second professeur a été obligé d'aller en Allemagne.

Remplacement de M. Mathieu par M. de Saussure

M. le Doyen annonce que M. Nedard sera remplacé par M. le Prof de Saussure pendant le semestre d'été. Avec sa constante habitude M. de Saussure a accepté de donner deux heures par semaine en cours de l'histoire de la langue allemande et une conférence d'allemand, cette dernière heure étant prise sur celle consacrée à son enseignement.

Demandes d'exemption.

La Faculté approuve les exemptions de droits d'inscription accordés par M^{lle} Marie Metral, maîtresse de conférences, M. Wilmet, régent, M. Vignier, étudiant en lettres et M. Reinwald, étudiant en lettres.

Suite de la discussion sur le règlement de la licence et Sciences Sociales.

On passe ensuite au 2^e objet à l'ordre du jour : Suite de la discussion sur le règlement de la licence et Sciences Sociales.

Epreuves écrites du 2^e examen. Le n° 1 (didactique sur questions de sociologie et d'économie sociale) est adopté sans discussion.

A propos du n° 2 (programme A) M. le Rapporteur dit que les éléments du droit sont enseignés actuellement par un traité donné dans un cours intitulé : introduction à la science du droit. Il ne s'agit donc pas d'un enseignement nouveau.

Il s'agit d'un enseignement qui ne durerait qu'un semestre. M. Morand donne des renseignements sur ce cours qui sera probablement institué d'un jour de présence, lors de la reconstitution de la Faculté de droit.

Le n° 2 : programme A) Eléments du droit est adopté.

Le n° 2 : programme B : Economie politique spéciale est adopté.

Epreuves orales. Le n° 1 (interrogation sur l'histoire économique / pac et doctus) Le n° 2 (la psychologie économique, le n° 3, droit constitutionnel comparé sont adoptés sans discussion.

M. Mithaud propose d'ajouter un n° 4 aux épreuves communes ~~pour~~ deux heures pour les finances publiques.

M. Wicinski dit que ce cours de finances serait un cours général qui ne durerait qu'un semestre, que ce cours est absolument nécessaire.

M. Morian et Naville proposent que, si une modification est faite au programme, on la fasse ^{plutôt} en ajoutant un n° 7 au programme A. M. le Rapporteur propose qu'on reprenne l'ordre des numéros et que dans la discussion on se place au point de vue du grade et non de la clientèle. M. le Sup. Naville fait à cet égard les réserves la plus formelles. Dans le cas où l'on adopterait un n° 7, le Rapporteur se rangerait à la proposition de M. Morian, modifiant ainsi le n° 6 : ~~l'histoire~~ l'histoire externe du droit comparé ou la philosophie du droit.

M. Mithaud ne croit pas qu'en ajoutant un n° 7 pour les finances il y ait rupture de l'équilibre entre les deux lieux. Après une discussion à laquelle prennent part M. Morier, Naville, Bergaud, Morian, la proposition de M. Mithaud est adoptée. Il y aura donc pour le programme A un n° 7 ainsi conçu : ^{éléments de} ~~notions de~~ finances. Il est entendu que ce cours se comporterait que deux heures ^{par semaine} pendant un semestre.

M. Morian donne quelques explications sur le ~~titre~~ l'histoire externe du droit comparé qui remplace le cours de législation comparée. Il s'agit en réalité ~~de~~ de l'histoire de toutes les parties du droit comparé. C'est un cours qui se comporterait que deux heures par semaine pendant un semestre.

M. le Rapporteur donne quelques explications sur le n° 5 : Science de l'éducation. Les candidats à la licence n'auraient pas à s'occuper de une théologie. Il s'agit de notions fondamentales de la psychologie pédagogique, des principales systèmes modernes d'éducation et de l'état ^{actuel} de l'instruction publique dans les principaux états.

Les n° 4, 5 et 6 sont unanimement adoptés. Le n° 6 est modifié conformément à la proposition Morian : l'histoire externe du droit comparé ou la philosophie du ~~droit~~ droit au choix de candidats.

Programme B. Le n° 4 (Éléments du droit) le n° 5 finances publiques et privées) et le n° 6. La statistique sont unanimement adoptés sans discussion.

Le paragraphe suivant est adopté avec une modification de rédaction : Le diplôme portera la mention - au lieu de Sur le diplôme ou inscra la mention.

Le dernier paragraphe de la même section est adopté.

Le Bureau, sur le précis.

M. le Rapporteur propose plusieurs modifications ~~sur~~ de rédaction sur les points de détail, qui sont adoptées. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Borjeaud, Moriau, Roux Naville, on adopte la modification suivante à l'art 44 avant dernier alinéa : Les licenciés en droit qui se présentent au 2^e examen, sont dispensés de certaines matières. Pour la note 1 de la page 2 M. Borjeaud propose qu'on attende le retour de M. Prof. Satz. Séance levée à 6 h 1/4.

Le Secrétaire.

Paul Duproix.

Séance du jeudi 23 Avril à 5 h 1/4.

Présidence de M. Paul Oltramare, Docteur.

Présents : MM. B. Bourquin, Borjeaud, Duproix, Desjard, Gourd, Moriau, Muret, Millhaud, Oltramare, R. Naville, Roux, Satz.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté. Ordre du jour : Projet de règlement relatif aux sciences sociales politiques. — Création d'un diplôme de journaliste (proposition de M. Borjeaud). — Affaires courantes.

Exemption.

La Faculté exempte de droit d'inscription M^{lle} Bieche, répétitrice et M. Divorue, maître à l'École professionnelle. Une discussion ^{très vive} a propos des conditions d'insinuation, discussion à laquelle prennent part MM. Oltramare, Bourquin, R. Naville, Muret, Satz, Moriau et Gourd. M. le Docteur estime qu'il serait peut-être bon de mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Le remplacement partiel de M. Nedard par M. le Prof. de Roumure a été approuvé définitivement par le Bureau et le Département, dans les conditions indiquées précédemment.

remplacement de M. Nedard

Projet de règlement de la licence et sciences sociales politiques

On passe ensuite au premier objet à l'ordre du jour : Projet de règlement relatif aux sciences sociales politiques. M. Muret propose qu'on discute d'abord la création d'un diplôme de journaliste (proposition de M. Borjeaud). M. R. Naville et Borjeaud font remarquer que l'ordre du jour ne peut être intervenu, la création d'un diplôme de journaliste pouvant être considérée comme un amendement à la licence politique. M. Muret n'insiste pas.

Licence en sciences sociales politiques. M. le Rapporteur rappelle que la Faculté dans la séance du 12 mars 1903 a déjà ~~statué~~ exprimé un vote favorable sur le principe de la création d'une licence en sciences politiques ayant pour base essentielle les études juridiques.

Il rappelle également que la Faculté, après avoir entendu certains critiques de M. le Prof. Borjeaud, avait renvoyé l'examen du projet à une date. Commission composée de MM. Naville, Moriau et Borjeaud et son collègue la Faculté de droit avait également nommé une Commission

Composé de M. M. Monard, Bourgeois et Neufors. Après avoir ~~été~~ pris
connaissance des résultats de ces deux sous-Commissions, la Commission propose
le texte suivant :

art. 46 bis Comme au projet déjà présenté.

art. 46 ter (amendement de M. Bourgeois, revu par la sous
Commission. Les candidats ... (premier alinéa comme au projet)
Sont admis à se présenter à l'examen :

A) Les candidats qui justifient de quatre semestres d'études régulières dans
la Faculté de droit et de deux semestres d'études régulières dans la Faculté
de lettres et de sciences sociales et qui ont subi avec succès les examens
partiels de la licence en droit sur les branches suivantes :

1. Histoire du droit romain
2. Droit privé romain - (partie générale et obligations)
3. Histoire du droit moderne.
4. Droit civil (deux épreuves). personnes, famille, succession, choses.
5. Économie politique,
6. Droit commercial (partie générale)
7. Législation civile comparée.
8. Droit public et constitutionnel (y compris le droit public fédéral
pour la Suisse)
9. Droit international public.
10. Droit pénal et procédure pénale.
11. Histoire constitutionnelle de la Suisse.

Les étrangers pourront remplacer l'interrogation sur l'Histoire
constitutionnelle de la Suisse par une interrogation sur l'histoire ^{moderne} ~~générale~~ de
1648 à nos jours. —

B) Les ~~diplômes~~ porteurs de diplômes et certificats équivalents.
Le Bureau, sur la prière de la Faculté, statue sur cette équivalence. Il
peut aussi accorder des dispenses partielles.

C. Les licenciés en droit de l'Université de Genève.
Les candidats doivent en outre faire la preuve ... la suite comme au
projet de la Commission.)

Art. 46 quater. — Comme au projet de la Commission sauf :
ajouter : Épreuves écrites. 3. Une dissertation (composition) d'économie
politique. Supprimer : Épreuves orales. 3. (Économie politique spéciale.
M. Monard fait remarquer que l'idée directrice de amendements est
celle-ci : Deux ans à la Faculté de droit au lieu de trois et
faire un bout de études partielles à la Faculté de droit.

Discussion de articles.

L'alinéa 1^{er} est adopté ainsi que l'alinéa 2.

Discussion de articles.

art 46 ter. La lettre A est adoptée avec la modification: Histoire moderne et contemporaine (amendement Debrue) au lieu de histoire moderne depuis 1648.

la lettre B est adoptée

la lettre C est adoptée

Le dernier paragraphe de 46 ter ^{du paragraphe C.} est adopté avec la modification suivante proposée par M. le D^r Girard: portant sur l'une des branches du programme au lieu de branches principales et la rédaction suivante de la dernière phrase: La Faculté statue sur l'admissibilité après rapport des professeurs qui ont dirigé les conférences, — au lieu de professeurs compétents.

L'art 46 quater est également adopté après quelques explications sur l'histoire diplomatique tenues par M. Debrue.

On vote ensuite sur l'ensemble du projet de règlement qui est adopté à l'unanimité sous la réserve de la note 1. de la page 2.

M. L. Doquin remercie la Commission qui a élaboré avec tant de zèle et de talent ce nouveau règlement et spécialement son Président, M. A. Harville.

Création d'un diplôme de journaliste
(proposition de M. Borjeaud)

M. Borjeaud explique en quoi consiste son projet. Il ne s'agit pas d'un diplôme spécial de journalisme mais d'une simple adjonction d'un article à ^{au sein} la licence et sciences politiques. M. Borjeaud rappelle ce qui a été fait dans différents Universités à la suite du Congrès international de la presse qui avait pour objet un lien à ce sujet, spécialement à Zurich et à Berne.

Selon la proposition de M. Borjeaud, la spécialisation du diplôme de licence et sciences politiques ou de sciences politiques pourrait faire l'objet d'un article 46.V, ainsi formulé:

Art 46.V. Le diplôme de licence et sciences politiques pourra être décerné, avec la mention spéciale: journalisme, aux candidats qui auront satisfait aux conditions fixées pour l'obtention du grade, sous réserve des dispositions suivantes:

1° Dans le plan des examens préliminaires, une des épreuves de la Faculté de Droit, au choix du candidat, sera remplacée par deux épreuves spéciales se rattachant au programme de la Faculté de Lettres et désignées par le candidat avec l'assentiment de la Faculté.

2° Deux des conférences prévues à l'article 46.IV. seront remplacées par une conférence d'application relevant de l'enseignement professionnel du journalisme et suivies avec succès pendant au moins trois semestres.

M. Maret estime que dans ce projet la culture générale est trop sacrifiée. Pourquoi ne pas rattacher cette mention à d'autres licences?

M. A. Harville se déclare partisan de la proposition

de M. le Prof. Borjeau, mais la part des lettres est bien restreinte, on pourrait en pas exiger au moins deux branches littéraires.

M. Borjeau se rallierait volontiers au vœu exprimé par M. le Prof. Naef, même pour trois branches littéraires, mais pour ce qui concerne la préparation juridique, adoptée déjà par Berne d'après le projet de l'Etat de Vaud, ainsi que le démontre une statistique faite récemment. La grande majorité des juristes actuels ont passé par le droit.

À l'heure avancée, la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Séance levée à 7^h 20 minutes.

Le Secrétaire,

Paul Duproix

Séance du Jeudi 20 Avril à 7^h 1/4.

Présence de M. Paul Oltramare. Doyen.

Présents: M. Borjeau, Bernard Bonnier, Leclerc, Duproix, de Girard, Monard, A. Naef, P. Oltramare, Muret, Moser, Seif, Wernarski, Waarin. —

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté. — Ordre du jour: Doctorat (M. de Zigerens). — Dispenses et équivalences.

Doctorat (M. de Zigerens)

Amendement proposé par la Faculté de droit au règlement de la licence en sciences politiques. — Spécialisation pour les juristes des diplômes de licence en sciences politiques (proposition de M. le Prof. Ch. Borjeau) Affaires courantes.

M. le Doyen informe la Faculté que M. de Zigerens se propose de postuler le grade de Doctorat en sociologie au mois d'octobre et qu'elle a choisi comme branches d'option: la classification des sciences, la logique et la morale. La Faculté désigne une Commission composée de M. ^{Monard} ~~Duproix~~, de Girard et Waarin, chargée de s'enquérir à la posthume un certain nombre de textes pour le règlement.

Dispenses et équivalences

La Faculté exempté de droit d'inscription: M. de Zigerens, M. de Zigerens, M. de Moakli, M. de Emile Bicher, M. de Chomel, membres du corps enseignant, Monsieur ~~Berthel~~ Buzberger et M. Bicher, régent, ainsi que M. Laurent Yoo, de Sion.

Dispenses de

Séances.

M. H. Sigler demande qu'on lui permette de passer au mois d'octobre le premier examen de la licence en sciences sociales après trois semestres passés à la Faculté de lettres et de sciences sociales et qu'on lui dispense d'un semestre vu qu'il a déjà passé aux Thèses de Berne et Lausanne. Accordé.

M. Leopold Rochat, genevois, fait une demande semblable, en vue du 1^{er} examen de la licence en lettres modernes, qu'il désirerait

payer en octobre 1904. Cette dépense d'un semestre lui est accordée, ou un semestre payé à la Faculté de théologie et un semestre payé à l'Université de Munich.

Est également dépensé d'un semestre en vue de la licence & sciences sociales. Madame Roggen qui après avoir fait huit années de gymnase russe a suivi de nombreux cours, pendant plusieurs années, à Berlin, Leipzig, etc.

Demande Milli

Sur la proposition de la Commission chargée d'examiner la demande Milli en vue du Doctorat, et après avoir entendu le rapport de M. le Prof. March, la Faculté vote les conclusions du rapport accordant, ^{d M. Milli, d'instaurer} l'immatriculation en vue d'une licence et non d'un Doctorat.

modifications proposées
par la Faculté de Droit

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Doyen de la Faculté de droit approuvant le projet de licence & sciences politiques qui lui a été soumis, à la réserve de certaines modifications de détail. Il explique M. le Professeur Morand.

M. le Doyen soumet à la Faculté les amendements de la Faculté de droit :

Art. 46. ter de l'art 4. ~~apporterait~~ serait rédigé ainsi :
Droit civil (personnes, famille et régimes matrimoniaux, succession et droit réel : deux épreuves.

Le n° 8 : Principes de droit public et, pour le Suivre le droit public fédéral.

Le n° 9. Droit constitutionnel comparé - L'ancien 9, 10 et 11 deviennent les n° 10, 11 et 12.

Ces amendements de la Faculté de droit sont acceptés et le projet de la licence & sciences politiques ainsi amendé est adopté définitivement.

Spécialisation du diplôme de licence & sciences politiques en vue des journalistes.

M. le Prof. Boycaud dit qu'il a communiqué à la Faculté de droit cette proposition et qu'elle-ci s'est montrée favorable à l'adjonction de cette mention spéciale. La Commission nommée dans la précédente séance par la Faculté de lettres et de sciences sociales propose les deux modifications suivantes au projet soumis précédemment.

En lieu de : une des épreuves de la Faculté de droit, au choix du candidat sera remplacée par deux épreuves spéciales se rattachant au programme de la Faculté de lettres, ou substituerait le texte suivant : Deux des épreuves de la Faculté de droit, au choix du candidat, seront remplacées par deux

preuves (ou rattacheraient le mod. spécial) se rattachant au programme de la licence ès lettres, etc.

div. Article 46/IV. ^{au lieu de} ~~demandant~~ art 46 IV dans le même paragraphe.

M. le Prof. Borgaud rappelle les raisons qui militent en faveur de cette mention spéciale et de ces modifications apportées au texte primitif.

Après une discussion à laquelle prennent part Mlle A. Harthe, Borgaud, Bernard Bourin, De Crue, Desfrand, Morin, Altramane, Seitz, M. le Doyen propose qu'on vote sur la question de principe: Spécialisation du diplôme de licence ès sciences politiques ou vice versa journaliste.

M. le Prof. De Crue s'oppose à toute création semblable.

M. le Prof. Muret demande si on ne pourrait pas délivrer toutes les licences avec ^{eventuellement} mention: journalistique, Une Commission pourrait être nommée pour examiner à fond cette question. Elle pourrait d'ailleurs se mettre en relation avec l'association de la Seine qui a émis le vœu que voudrait réaliser M. le Prof. Borgaud.

M. le Prof. B. Bourin appuie cette proposition en demandant qu'elle soit que cette affaire de création soit renvoyée à la Commission actuelle augmentée de quelques membres.

La proposition de M. De Crue: ajournement pur et simple est repoussée.

La proposition de Mlle Muret et B. Bourin est adoptée. La Commission est composée de M. M. Borgaud, Bourin, A. Harthe, De Crue, Muret, Desfrand et de M. le Doyen.

Séance levée à 7 h 1/4.

Le Secrétaire,

Paul Duproix.

Séance du Samedi 9 mai à 4 h 1/2

Présidence de M. Paul Altramane, Doyen.

Présent: M. M. B. Bourin, Borgaud, De Crue, Duproix, Desfrand, Goud, Morin, Muret, A. Harthe, Ed. Harthe, Altramane, Morin, ^{Ritter} Seitz, Rosier, Wuerin, Winiarski.

Ordre du jour: Programmes, horaires du semestre 2-hes 1903-4.

- Article additionnel au règlement de la licence ès sciences sociales.

- Règlement du Séminaire de sciences économiques.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Doyen informe que Mlle Anna Digeon a choisi pour son examen l'allemand et pour l'histoire le 18^e siècle / spirit

Programme du
Semestre d'hiver 1903-4

l'époque de la grande Catherine et de Frédéric II. Approuvé.

Mlle Rogee n'a pu encore adresser de demande positive en vue d'un examen.

Le programme du Semestre d'hiver 1903-1904 est présenté et adopté pour la plupart des chaires et pour un certain nombre d'enseignements de niveau double. La substitution du terme Science de l'éducation à celui de Pédagogie est approuvée après explication de M. le Prof. A. Naville. Les cours de M. Brocher sur la philosophie du droit et celui de M. Cornubotto sur la philosophie du droit figurent sur le programme de la Faculté des Lettres avec la mention (voir la Faculté de Droit).

Articles additionnels au règlement de la licence et sciences sociales : —

L'article ~~suivant~~ additionnel suivant est adopté après quelques explications de M. le Prof. A. Naville :

Un mois avant chacun des examens de la licence et sciences sociales, les candidats indiqueront exactement au Doyen, en tenant compte de toutes les possibilités d'option, sur quelles parties du programme général ils désirent subir leurs examens.

On adopte également la disposition transitoire suivante :

Le présent règlement entrera en vigueur le 15 octobre 1903.

Toutefois les étudiants immatriculés auparavant dans la Faculté pourront, jusqu'à la fin de 1904, subir le premier examen conformément à l'ancien règlement. Dans ce cas, ils devront subir également le deuxième examen, conformément au même règlement.

Pour profiter de cette disposition ils doivent informer de leur désir le Doyen un mois avant l'examen.

Règlement du Séminaire
des Sciences économiques.

M. le Prof. Naville donne lecture du projet de la Commission. Après avoir montré l'économie du projet M. le rapporteur fait remarquer que les Professeurs faisant partie du Séminaire voudraient avoir une bibliothèque spéciale et une salle exclusivement consacrée à leurs conférences. Mais par contre ils désirent savoir s'il y ait 2 catégories d'ouvrages. Les ouvrages qui pourraient circuler et les ouvrages qui resteraient à la disposition permanente de M. le Prof. et de l'auditoire. La salle 58 étant organisée en salle de travail tandis que la 57 servirait de salle de conférences, et serait munie d'une vitrine contenant une partie des ouvrages sociaux.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Doyen, M. le Prof. Naville et de ceux qui insistent sur ^{certaines} difficultés.

Le nouveau projet de Naville propose la discussion de articles en commençant par le 4^e 1. et avant même par le titre : Séminaire et les mots : sciences économiques. M. Muret s'oppose de voir qu'un titre de sciences sociales ou ait substitué le titre de sciences économiques, il demande la suppression de l'ancien séminaire qui, dit-il, n'est pas français. M. le Prof. Bourin accepte que l'édifice nouveau se soit posé constructif sur la base de programmes de la licence et sciences sociales. Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Naville, Seif, Muret, De Cuse, Mithaud, de Girard on vote sur le titre : Séminaire qui est adopté et son intitulé : Sciences économiques qui est également adopté.

En terminant la séance M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Loukarakis, qui demandant l'exemption de la première année de la licence et sciences sociales et la faculté de faire le second en trois semestres. Une commission, composée de M. M. De Cuse et Mithaud est chargée d'examiner les titres et ~~écrits~~ ^{écrits} présentés par le postulant.

Séance tenue à 7 h 20.

Le Secrétaire

Paul Dupont

Séance du Samedi 16 mai 1903 à 4 h 15

Présence de M. Paul Othmann, Doyen.

Présents : M. M. Bernard Bourin, De Cuse, Borgeaud, Dupont, Monard, Muret, Naville (A), Mithaud, de Girard, Othmann, Rohier, Seif, Wismann.

Ordre du jour : Horaire du semestre d'hiver 1903-1904.

Règlement du Séminaire économique. (Séance ultérieure)
Diplôme spécial pour les journalistes.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Exemptions.

La Faculté exemptée de droit d'inscription : M. M. Schedelmayer, et Schults, membres de l'enseignement secondaire. M. M. Wirthmann, M. M. Lou Favre, Bopp, Martin, Rodovic, Raussey, M. M. Schmitt, M. Toppin, Dupont, Raymond, Valentin.

M. le Doyen annonce que le Comité mixte de la Société auxiliaire et de la Société académique a fait don à la Faculté de Lettres et Sciences sociales de la reproduction de 500 copies de prospectus ayant mentionné les bourses qui sont attribuées à la Faculté. Il est décidé que ces reproductions seront mises à la place dans la salle 45.

Exp. dispensé d'un semestre en vue de la licence et sciences sociales

Dispense Hogen

Madame Hogen qui a envoyé un curriculum vitae et précisant qu'elle a fait huit années de gymnase puis d'a-tude de working com, pendant plusieurs années à Berlin, Leipzig etc.

Demande Loukars

M. le Prof. de l'ave rapporte au nom de la Commission Loukars, La Commission est d'avis que l'on accorde l'exemption pour la première partie de l'examen, toutefois le candidat devra subir un examen sur les institutions politiques et se choisir le nouveau règlement, l'examen d'économie politique. M. Loukars pourrait se présenter au bout de trois semestres d'étude. Adopté.

M. le Doyen donne lecture à la Faculté du Projet du Certificat d'aptitude à l'enseignement de Sciences dans les établissements d'enseignement ~~supérieurs~~ secondaires supérieurs, Projet envoyé par M. le Doyen de la Faculté de Sciences.

Discussion du règlement provisoire du Séminaire économique.

Après la fixation des horaires on reprend la discussion du règlement provisoire du séminaire économique.

M. Bernard Bonvin demande à M. le rapporteur ce que signifie le terme provisoire - ne pourrait-on par fixer une date? M. le Prof. de l'ave propose de fixer le provisoire à deux ans pour que l'expérience soit suffisamment instructive - et demande ^{même} que le prochain vote fasse mention de la date prévue de cette révision: le règlement provisoire sera soumis à une révision en 1905, au commencement du semestre d'été.

Le règlement provisoire sera soumis à une révision en 1905 -

M. le Rapporteur propose de rediger ainsi le ~~paragraphe~~ premier alinéa de l'article premier: Les travaux pratiques rattachés au Séminaire de Sciences économiques sont ceux qui relèvent de enseignements suivants: Adopté.

A propos du second alinéa de l'article 1^{er} une discussion s'engage entre M. Bernard Bonvin, Prof. Bonin, de l'ave, Henri de Namur et Milhaud et Muret.

M. Bernard Bonvin voudrait élargir la base du nouveau séminaire et constituer le séminaire de sciences sociales. Il comprendrait les disciplines qui composent le programme de la licence et Sciences sociales. Cette proposition est repoussée.

M. le Prof. de l'ave voudrait qu'on ajoutât Science de finances, Statistique au lieu de Sciences de finances et Statistique - Adopté par la Commission.

M. Bernard Bonvin voudrait qu'on supprimât l'appellation: Sociologie théorique et appliquée et qu'on la remplacât par: Économie sociale. M. de Namur et Namur proposent: Économie

sociale et sociologie - et pour la géographie : géographie politique et
 économique. Après une discussion à laquelle prennent part M. le
 Doyen, Muret, Wriessli, De Cune et Dufour le vote
 de l'article I^{er} est renvoyé à une prochaine séance.
 L'ensemble de l'article II est ensuite adopté avec l'amendement
 de M. Muret : à des conférences consacrées à : au lieu de
 échange de travaux de conférence.

L'article III est lu et adopté sans discussion.
 et pour l'article IV

A propos de l'article V, M. Bernard Bouvier fait remarquer qu'il
 ne voit pas l'utilité de l'attribution à cette de certificat, chaque
 professeur ayant en principe le droit de délivrer de certificats.

La proposition de M. Bouvier demandant suppression de
 l'article V est adoptée.

Le paragraphe 2nd de l'article VI est réservé
 puis les lettres a b et c ainsi que la romaine alinéa sont
 adoptés, la lettre a) avec la rédaction suivante :
 ayant pris part d'une manière régulière au moins à deux
 conférences d'une heure par semaine pendant quatre
 semaines.

Séance levée à 7 h 10 m.

Le Secrétaire

Paul Duproix

Séance du Jeudi 28 mai 1903 à 5 h

Présidence de M. Paul Duproix, Secrétaire, en rempla-
 cement de M. le Doyen empêché par la maladie.

Présents : MM. Bernard Bouvier, Duproix, De Cune,
 Dufour, Muret, Borgeaud, Rossier, Sicty.

M. Duproix donne lecture de la lettre de M. le Doyen
 en date du 27 mai par laquelle il prie le Secrétaire de
 convoquer la Faculté pour jeudi 28 mai à 5 h (avec
 l'ordre du jour suivant : Réplique du Doyen au D^r Langen-
 économique. Réplique de la recte Schwitzgubel, affaires courantes) et
 de présider cette séance. M. Duproix donne ensuite d'une
 seconde lettre reçue le jour même, jeudi à 11 h et par laquelle
 M. le Doyen le prie de lire la lettre suivante pendant la
 séance d'aujourd'hui.

" A Messieurs les Professeurs de la Faculté de Lettres et de Sciences Sociales,
 Messieurs Mes Chers Collègues, j'ai trop perdu de vos forces, lorsque l'an
 dernier, j'ai accepté l'honneur que vous m'avez fait en me nommant
 Doyen. Une expérience de près d'une année est venue démentir

Démission de M.
 P. Oltramare de ses
 fonctions de Doyen.

que la charge est exauvée pour ses épaules. Je vous prie par conséquent d'accepter ma démission de Doyen de la Faculté de Lettres et de Sciences Sociales.

Comme il est très important que le nom du nouveau titulaire figure dans le programme d'hiver 1903-1904, néanmoins les professeurs ordinaires voudront bien se réunir à bref délai pour désigner mon successeur.

Si je n'ai pas demandé que cet objet figurât à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, c'est qu'il m'a paru convenable que vous eussiez le temps d'examiner la question avant de prendre une décision.

Je quitte mes fonctions de Doyen, plus attaché encore à une Faculté que j'ai eu l'honneur de présider pendant près d'une année.

Je vous remercie, mes chers Collègues, de l'appui que vous m'avez toujours prêté et par lequel vous avez grandement facilité ma tâche.

Recevez, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux. Paul Oltramare.

nomination de délégués

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bernard Bonnier, Lutz, de Gruy, Duproix, Desfrand, Mithard, Ronia, Blücher, il est décidé que la séance sera levée en signe de sympathie et qu'une députation composée de MM. Bernard Bonnier, ad. Kairlik et Duproix sera chargée d'exprimer à M. le Doyen les sentiments amicaux de la Faculté à son égard ~~et leur désir~~ ~~pour~~ avec des vœux ardents pour un prompt rétablissement. D'autre part, et pour que toute démarche ayant pour effet de conserver à la Faculté la résidence de M. Paul Oltramare ait plus de chance de succès, il est recommandé de prolonger quelques jours le provisoire ~~post~~ et d'attendre le moment où M. le Doyen sera rétabli.

La séance est levée à 6h et l'ordre du jour sera tenu jusqu'à la prochaine séance qui aura lieu Samedi prochain à 4h.

Séance du Samedi 30 mai 1903, à 4 heures.

Sous la présidence de M. P. Duproix, secrétaire de la Fac.

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bouvier, Borgeaud, de Férard, Goud, Milhaud, Muret, Adrien Naville, Rosier, Seth, Winiński, Wuarin.

Ordre du jour: Règlement du Séminaire de l'enseignement économique... Emploi de la note schématique... affaires courantes.

Lecture des procès verbaux de séances du 16 mai et du 23 mai, fut tout adoptée. M. Duproix rend compte à la Faculté de l'entrevue qu'il a eue sa délégation avec M. le Doyen. Celui-ci a bien voulu consentir à ~~accuser~~ suspendre la décision qu'annonçait sa lettre, jusqu'au moment où il serait tout-à-fait rétabli. La Faculté a été heureuse d'apprendre par les délégués la convalescence de son doyen.

La discussion est ouverte sur le paragraphe 2 de l'article 1 du projet de règlement provisoire du Séminaire de Science économiques, qui avait été résolu.

M. Adrien Naville, président de la commission, présente le texte auquel la commission, après une nouvelle délibération, s'est arrêtée: "Economie politique, Economie sociale et sociologie, Science des Finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique".

Messieurs Rosier et Wuarin exposent les raisons qui justifient, dans l'énumération des enseignements du nouveau séminaire, le rubrique "Economie sociale et sociologie", "Géographie économique et politique". Cette dernière est conforme au programme de la licence Sciences sociales qui ~~recommande~~ implique, par la géographie, les deux notes de questions, économique et politique.

A l'appui de sa proposition, qui n'introduisait dans le paragraphe 2 que les mots "Economie sociale" et "Géographie économique",

M. Bernard Bouvier rappelle l'argument principal de l'unité d'enseignement du séminaire par son caractère strictement économique, tel qu'il a été développé par les auteurs du projet. Il fait remarquer que la disjonction, dans l'enseignement de la géographie, de questions d'ordre politique d'avec les questions d'ordre économique est réalisée par le programme que le professeur a annoncé par le prochain semestre: "Europe politique" et "France Economique".

M. Muret voudrait que fut définitivement écartée de délibération de la Faculté l'argumentation qui s'appuie sur les intentions des autorités politiques. C'est la Faculté qui distribue comme elle entend ses enseignements ainsi bien qu'elle compose ses programmes d'examen. M. de Férard appuie cette manière de voir en ce sens qu'il affirme ne s'être rallié au texte de la commission que

par des raisons pratiques et purement universitaires.

La proposition de M. Bernard Bouvier est approuvée par 4 voix contre 2. Le texte de la commission est adopté par 4 voix.

Le paragr. 1 de l'article V (ancien VI) est mis en discussion.

M. Muset propose que le certificat d'études économiques soit accessible aux licenciés en histoire ainsi bien qu'aux licenciés en sc. polit. ou en sciences sociales.

Cette proposition est combattue par M. Gosier, qui estime que les licenciés en histoire n'ont pas fait, avant de suivre les conférences du séminaire, les études économiques qui impliquent les diplômes de licences en sc. politiques et en sc. sociales. M. M. Milhaud et de Férard croient au contraire que la présence dans les conférences du séminaire d'étudiants ayant une forte culture historique serait précieuse. Pour obtenir le certificat, il ne leur suffira pas, d'ailleurs, d'avoir pris part à des conférences, ils devront présenter deux travaux écrits.

M. Adrien Naville, au nom de la majorité de la commission, propose par le paragr. 1 de l'article V (ancien VI) la rédaction suivante: "Un certificat est accordé aux licenciés en sciences politiques, aux licenciés en sciences sociales et aux licenciés en lettres avec mention histoire".

Adopté.

Les paragr. a) b) c) de l'article V ayant été adoptés dans une séance précédente, le président invite la Faculté à voter sur l'article V dans son ensemble, sous sa nouvelle forme.

Le paragraphe V est adopté.

La Faculté passe à l'article VI (ancien VII du projet) qui dit: "Les conférences du séminaire se tiennent dans une salle voisine de la ~~Faculté~~ Bibliothèque de la Faculté afin de faciliter l'utilisation des livres aux cours de travaux pratiques".

M. M. Muset et Bernard Bouvier demandent la suppression de cet article, qui n'a d'ailleurs pas sa place dans un règlement. L'application pratique de cet article serait actuellement un droit de priorité reconnu au nouveau séminaire sur la salle 57. Or cette salle est celle où le séminaire de français moderne a la plupart de ses conférences. D'autres professeurs de la Faculté aiment à y enseigner. Toutes les conférences, d'ailleurs, ont intérêt à se rapprocher autant que possible de la bibliothèque. Si c'est cela que l'on veut dire, il est inutile d'en faire un article de règlement. Si

au contraire il s'agissait d'un droit de priorité au profit du nouveau séminaire, droit auquel M. Muset oppose les usages constants et le droit d'ancienneté, cet article VI devient inadmissible.

Les défenseurs de l'article VI, M. M. Adrien Naville, Wilhaud Mosier, rappellent la concession qui aurait faite les professeurs de sciences économiques, auxquels l'Etat donnait dans le bâtiment de l'université, une nouvelle salle. C'est été un monopole auquel ils ont renoncé. Le fait est que si cette salle nouvelle est réservée à tous les enseignements de la faculté, le séminaire de sciences économiques puisse tenir ses conférences dans une même salle, qui serait sa "résidence personnelle", et qui figurerait aux yeux des étudiants son siège réel et son unité.

M. Adrien Naville consentirait par rapport à ce que l'article VI disparût du règlement, s'il était remplacé par une résolution de la faculté inscrite au procès verbal.

M. Bernard Bouvier amenderait cette proposition pour en faire bénéficier le séminaire de français moderne, auquel ~~particulièrement~~ la faculté dit la salle 57, et qui l'a jusqu'ici occupée par une partie de ses conférences, et par ses séminaires d'examen. Il dirait, au lieu de "les conférences du séminaire"; "les conférences des séminaires ont lieu dans une salle voisine de la bibliothèque de la faculté afin de faciliter l'utilisation des livres au cours de travaux pratiques".

M. Borgeaud, appuyé par M. M. Seitz et ~~Musset~~, présente cette rédaction en ce sens que l'expression "le séminaire" ne désigne pas seulement les deux séminaires actuellement organisés de français moderne et de sciences économiques, mais aussi bien les séminaires qui pourraient être institués dans l'avenir, comme un séminaire historique par exemple. Les auteurs de la proposition déclarent l'interpréter en ce sens. La suppression de l'article VI (ancien III du projet) est adoptée.

D'autre part, sur la proposition de M. Adrien Naville, amendée par M. Bernard Bouvier, la faculté adopte la résolution suivante: "les conférences des séminaires ont lieu dans une salle voisine de la bibliothèque de la faculté afin de faciliter l'utilisation des livres au cours de travaux pratiques".

M. le bibliothécaire de la faculté étant absent, la discussion de l'article VII (ancien IV du projet) est renvoyée à une prochaine séance.

A l'article VIII (ancien IX du projet), M. Bernard Bouvier

M. Muset insiste sur le retour au droit commun. Quand il y aura compétition d'heures pour des cours ou des conférences que deux professeurs voudraient faire dans la salle 57, ce sera le rapport traditionnel de courtoisie entre les collègues de la faculté, et l'autorité reconnue du Doyen qui résoudra la difficulté. M. Muset propose, ~~indéfiniment~~ ~~supplémentaire~~ qu'il n'y ait aucune résolution spéciale de faculté inscrite au procès verbal.

Cette proposition est repoussée par 4 voix contre 3.

M. M. Muset et Bernard Bouvier proposent que la résolution de faculté dise: "des conférences des séminaires, auront lieu autant que possible dans une salle" etc..

Cette proposition est repoussée par 4 voix contre 3.

proposé l'amendement suivant: au lieu de "chacun des professeurs à tour de rôle administrateur etc.": "Chacun des professeurs ordinaires administre à tour de rôle" etc.

On fait remarquer d'autre part que la durée des fonctions d'administrateur n'est pas prévue dans le projet et la commission propose une durée d'un an.

L'article VIII (ancien IX) ~~disposait les propositions de la Faculté~~ ~~Bouvier~~ est adopté en trois votations successives (une par chaque phrase), sous la forme suivante: "Chacun des professeurs ordinaires administre à tour de rôle, et pendant une année, le Séminaire. L'administrateur organise et préside les réunions de professeurs et les séances plénières. Il veille à l'application du présent règlement."

Conformément à l'ordre du jour, le président consulte la Faculté sur l'emploi qu'elle entend faire de la rente du legs Schwitz-quehl en 1903.

M. Adrien Naville rappelle que ce fonds est géré par la Société académique, et que la Faculté en a affecté les revenus, une première fois à l'achat d'ouvrages de philologie latine, la seconde fois, à l'achat d'ouvrages de philologie grecque et de sociologie. Il conviendrait peut-être de faire de même en consultant la commission de la Bibliothèque sur la discipline qui devrait être favorisée.

La question est renvoyée à la commission de la Bibliothèque. Le président donne lecture de deux lettres, l'une de Melle Dizerus, qui renonce à se présenter dans la prochaine session de juillet aux épreuves du Doctorat en sociologie, l'autre, de l'Ecole des métiers, qui demande où placer les nouvelles vitrines commandées pour la Bibliothèque. La réponse à cette seconde lettre ne pourra être faite qu'après que la Faculté aura discuté la question soulevée par l'article VIII du projet de règlement du Séminaire de ~~faculté~~ sciences économiques.

M. Bernard Bouvier propose à la Faculté de s'associer, sous la forme qu'elle jugera la plus convenable, à la célébration du cinquantième du collège international dirigé par M. M. Charles et George Thudichum et du dixième anniversaire de naissance de M. le Dr. Charles Thudichum. Cette célébration aura lieu le 15 juin prochain. M. Bernard Bouvier rappelle que l'idée d'instituer un enseignement spécial de la langue française à l'usage des candidats,

allemands à l'examen d'état par le français, a été présentée à la Faculté par M. Charles Thudichum en 1891. C'est l'origine du séminaire de français moderne, sous le patronat de M. Eugène Ritter. Les deux premiers circulaires, qui annonçaient aux directeurs de gymnases et de écoles réelles supérieures d'Allemagne la création de cet enseignement, furent rédigées par M. Charles Thudichum secondé par M. Bernard Bouvier. M. Charles Thudichum collabora pendant deux années à cet enseignement. Ce fut le d'important service, ~~service~~ qui fut été rappelé à plusieurs reprises, mais qu'il fallait de relever par une manifestation spéciale à l'occasion des fêtes du collège international.

Les membres présents de la Faculté sont unanimes à souhaiter que cette manifestation ait un caractère solennel. Ils décident qu'une délégation sera chargée de présenter une adresse à M. Charles Thudichum dans la séance officielle du jubilé. Cette délégation sera composée de M. M. Duproix, secrétaire de la Faculté, représentant le Doyen, M. Ch. Jéty, président de la commission du séminaire des cours de vacances et M. Bernard Bouvier, administrateur. Séance levée à 7 heures.

Pour le secrétaire, empêché.

Bernard Bouvier

Séance du Jeudi 11 juin à 5 heures.

Sous la présidence de M. Paul Duproix, secrétaire de la Fac.

Présents: M. M. Borgeaud, Duproix, Bernard Bouvier, Debrue, Goud, Milhaud, Muret, Ad. Naville, Rosin, Winarski.

Ordre du jour: Règlement du Séminaire économique. (article relatif à l'utilisation de la Bibliothèque. Aménagement de la salle 17 et questions connexes. -) Liste des textes pour les examens de licence ès-lettres (1905). Programmes détaillés de la licence ès-sciences sociales. Affaires courantes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Prof. Duproix donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Oltramare maintenant sa démission de Doyen. Plusieurs membres proposent qu'on envoie une adresse à M. le Prof. Oltramare pour lui ~~exprimer~~ exprimer tous les regrets et en même temps tous les sentiments de reconnaissance de la Faculté. Ce projet d'adresse est renvoyé à la prochaine séance, la démission ne figurant pas à l'ordre du jour.

L'élection du nouveau Doyen est renvoyée à Lundi prochain à 6 heures.

M. P. Oltramare
maintenant sa démission
de Doyen.

Règlement du Séminaire Économique.

On passe ensuite au 2^e objet à l'ordre du jour: Règlement du Séminaire Économique. (Article relatif à l'utilisation de la Bibliothèque)
M. le Prof. Naville au nom de la Commission acceptait la suppression de l'article VII (ancien VIII) en échange d'un vote formel de la Faculté inséré au procès-verbal concernant la nécessité de la création d'une salle de travail indispensable non seulement au Séminaire Économique mais aussi à toute la Faculté. Après une discussion à laquelle prennent part M. de Brue, Muret, Naville, l'article VII est supprimé à l'unanimité et il est décidé que la question de la salle de travail sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance. La Commission de la Bibliothèque est chargée d'étudier la question. Le Président propose ensuite le vote sur l'ensemble du règlement provisoire du séminaire des sciences Économiques. Celui-ci est adopté.

M. le Prof. Naville demande que l'ensemble du règlement figure si possible au programme du prochain semestre; il est appuyé par M. Milhand. M. Duproix est chargé de faire une tentative dans ce sens. On passe ensuite au 2^e objet à l'ordre du jour: Aménagement de la salle 17 et questions connexes. M. Duproix expose la question: il y a à placer des étagères qui existent actuellement dans la salle 55; on pourrait s'arranger avec la Faculté de droit qui donnerait la 55 à la Faculté des Lettres et partagerait avec elle la 17 et la 47. Après une discussion à laquelle prennent part M. de Brue, Naville, Milhand, de Brue, Bonier, Muret, Bernard Bonnier, la Faculté accepte à l'unanimité les propositions suivantes: La salle 17 sera aménagée en salle de cours commune avec la Faculté de droit; la salle 55 deviendra une annexe de la Faculté et aura les 2 étagères disponibles; la n^o 57 sera placée un meuble spécial destiné à ranger les ouvrages indispensables au Séminaire Économique. La salle 47 restera une salle de conférences commune avec la Faculté de droit.

Aménagement de la salle 17. et questions connexes.

Lettre de M. P. Oltramare.

Lettre de M. Paul Oltramare, Doyen de la Faculté de Lettres et de Sciences sociales,
Paris le 10 juin 1903.

Messieurs les Professeurs de la Faculté de Lettres et de Sciences sociales.
Messieurs et chers Collègues.

J'ai été profondément touché de la démarche que vous avez faite pour me faire retirer provisoirement ma démission de Doyen.

et d'apporter toute décision jusqu'à mon entier rétablissement. J'ai peut-être
délai que vous avez bien voulu m'accorder, pour examiner la
question sous tous ses faces, et c'est justement parce que j'ai
beaucoup hésité que j'ai pu, non pas huit, mais bien quinze
jours de réflexion. Veuillez m'excuser de vous avoir si
longtemps tenu dans l'incertitude au sujet de ma décision
définitive.

À la suite de conversations que j'ai eues avec les membres
de ma famille et de deux personnes qui s'intéressent à
ma santé, j'ai reconnu que la prudence me faisait
un devoir de limiter dorénavant mon activité et
mon enseignement et aux travaux qui s'y rattachent
plus ou moins directement. C'est donc une
stricte obligation pour moi de confirmer au sujet de
ma lettre du 27 mai, et de maintenir la décision
que je vous prie alors d'accepter.

Certes, ce n'est pas sans un vif sentiment
d'humiliation que je me résigne à abandonner,
avant leur expiration naturelle, les fonctions que vous
m'avez fait l'honneur de me confier. J'espère
de moins que ceux d'entre vous, qui me connaissent
personnellement, comprendront qu'il a fallu de
sérieux motifs pour m'amener à cette sorte de défection.

Je connais aux braves hommes que renferme la
Faculté des Lettres, par ce que j'ai douté que je sois
très facilement et très heureusement remplacé. C'est
du fond du cœur que je souhaite à mon successeur
d'avoir, dans l'accomplissement de sa tâche, avec de
moindres contrariétés par le fait de sa santé, les
mêmes succès et les mêmes satisfactions que j'ai
rencontrés moi-même.

Je vous prie, Messieurs et chers Collègues,
d'agréer l'assurance de mes plus affectueux sentiments.

Paul Oltramarini

Séance du 15 juin (ce soir)

Présents : Mm. Duproix, qui préside, Ritter, De Cune, Muret, Wertheimer, Seitz, Rosier, de Girard, Mithaud, Gourd, Naville, Wuerin, Bouvier (après l'élection du doyen : Nicole)

Election du doyen : M. De Cune obtient 11 voix, Mm. Bouvier 1, Seitz 1.

M. De Cune remercie l'honorable homme qui lui en fait. Il a la difficulté de la tâche, qui l'a fait hésiter.

M. De Cune ira voir ce soir M. le doyen Oltramare pour savoir jusqu'à quelle date ce dernier compte conserver sa charge de doyen.

La Faculté aborde le règlement de l'éminence économique. M. Duproix lit un extrait de ce règlement, destiné à entrer dans le programme. Adopté.

M. Duproix fait connaître quelques textes d'auteurs pour les examens de licence es lettres, qui auront lieu en 1905.

M. Ritter remercie M. Duproix, doyen intérimaire de fait, de son dévouement.

Par le secrétaire qui préside.

Wuerin

Séance du mardi 23 juin 1903. à 4 h.

Sous la présidence de M. le Prof. de Cune, Doyen.

Présents : Mm. de Cune, Duproix, de Girard, Gourd, Borgeaud, Mithaud, A. Naville, Oltramare, Seitz, Wieranski, Wuerin. Nicole.

Ordre du jour : Election du Rectoral - Table des examens. Séminaire des Sciences économiques. Programme détaillé de la licence et séries sociales et politiques. Textes de licence. - Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Prof. de Cune remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant doyen et compte sur l'appui de tous dans la nouvelle tâche qu'il vient d'accepter. M. le Professeur A. Naville exprime la reconnaissance de la Faculté au secrétaire qui a rempli les fonctions de doyen pendant la maladie de M. le Prof. Paul Oltramare.

Demande. Yaguet.

M. Joseph Yaguet de Besançon, licencié es lettres demande à faire un cours de sociologie comme Privat docent, il se met également à la disposition du Comité chargé des

Cours de vacances. M. le Doyen est chargé de lui répondre par il s'adresse au Recteur en accompagnant la demande de la publication.

Demande Abaud

M. Cibaud Louis, de Lyon, licencié de Grenoble demande l'équivalence en vue du Doctorat en lettres. Sur la proposition de M. de Narthe cette demande est renvoyée à une Commission composée de MM. Melhaud, Bouvier et Muret. Demandes de dispensation: Une prière favorable est accordée par la Faculté aux demandes d'exemption de droit d'imposition présentées par MM. Etienne Chauvaz, Savigny, Marty, sous réserve de prescriptions légales (art. 27 du règlement général de l'Université).

Exemptions

M. Faivre

M. Faivre demande à être immatriculé en Octobre prochain, sur la présentation d'un certificat de l'Ecole réale de Varsovie. Accordé.

W. Hodges

M. W. Hodges, gradué de l'Université d'Oxford voudrait se présenter aux examens de la licence en lettres. M. Hodges pourra se présenter si il est Bachelier et s'il peut justifier de deux semestres d'études au pays de langue française.

Campbell

M. Campbell, Bachelier, et Professeur à Kingston (Canada) où il enseigne la langue moderne demande à postuler le grade de Docteur de l'Université de Genève. M. Naville propose qu'on réponde non pour le Doctorat en lettres et oui pour le Doctorat en philosophie. Ceci est ainsi décidé par la Faculté.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu une lettre de M. de Claparède offrant une mappemonde dont il a fait l'acquisition pour la salle 47. Accepté avec reconnaissance.

M. le Prof. Delme annonce, quitant donne son successeur d'occupation, il consacrerait cet hiver ^{de bon cœur} deux heures ^{représentant} au cours sur la question d'Orient, au lieu de trois.

M. de Saumure est nommé bibliothécaire.

On procède ensuite à l'élection du Bibliothécaire: M. de Saumure est nommé Bibliothécaire par 10 voix sur onze. (Une voix est donnée à M. de Girard) en remplacement de M. le Prof. De Crea, nommé Doyen.

Après avoir lu la table des examens de la session de Juillet M. le Doyen annonce que le projet de Semaine de sciences économiques a été accepté par le Comité Bureau.

Du Sénat, à la session qui demanderait cependant quelques légères modifications de rédaction : des corrections demandées sont les suivantes : réunion générale de membres du Séminaire à la place de séance plénière ; Un certificat, dit certificat de Séminaire des Sciences économiques à la place de Un certificat ; plus une modification de rédaction à propos de conditions d'admission. Ces modifications sont acceptées par la Faculté.

M. A. Haurille donne suite de renseignements sur la façon dont ont été préparés les programmes détaillés de licences et sciences sociales et politiques. Après une discussion à laquelle prennent part M. le Prof. Doyen, Doyen, Serty, Doyen et Haurille, les programmes sont acceptés après une protestation de M. le Prof. Doyen qui craint que le programme d'histoire ne remplisse pas le but que l'on s'était proposé et s'effraye le candidat.

Séance levée à 6 h 1/2
Le Secrétaire

Séance du lundi 13 juillet 1903 Paul Duproix
8 heures.

Sur la présidence de M. le Prof. de Grué, Doyen.

Présents : M. H. B. Doyen, Doyen, de Grué, Duproix, Haurille, Mithou, Doyen, Nitter, de Saussure, Serty, Winiarski.

Ordre du jour : Demande de la Commission de Liège de l'Université relative à l'enseignement de M. le Prof. Doyen.

Don de la Diptère Faune à la Bibliothèque de la F. de Lettres.

Salle annexée de la Bibliothèque. —

M. le Prof. Doyen exprime toute l'espérance de sa reconnaissance à la Faculté pour la lettre qui lui a été envoyée à l'occasion de sa démission des fonctions de Doyen.

M. Thudicum exprime également l'espérance de sa reconnaissance pour la part prise par la Faculté à la fête de la Châtellenie.

M. Arthur Vellapied fait hommage à la Bibliothèque de la Faculté du fait du journal de Gallieni d'un ouvrage sur Madagascar.

M. le Doyen annonce que M. Campbell a pu en faire la preuve pour lui assés de succès.

M. le Petroff, titulaire du diplôme de 8^e classe de gymnasie de Katherinbourg demande à être immatriculé à la Faculté de Lettres. Accepté.

M. Petrovich (Joseph) demande à être immatriculé sur la base de divers certificats sur les Universités de Tübingen, de Berne, ex-immatriculation de l'Université de Louvain. Accordé —

Demande Campbell

" Petroff.

" Petrovich.

Demande Cibaud.

La Commission chargée de préavis sur la demande Cibaud, Commission composée de M. le Bernard Thorez, Melchior et Martet ~~et~~ a fait rapport avant de savoir quelle licence ou quel doctorat postule le candidat et quelle est l'opinion du Doyen de la Faculté de jurisprudence. Adopté.

Demande relative à l'engagement de M. le Prof. Boycaud

M. le Doyen donne lecture d'une demande de préavis transmise par M. le Recteur au sujet d'une congrégation ~~admission~~ de la Commission du droit de l'Université relative à l'engagement de M. le Prof. Boycaud.

M. le Prof. Ritter dit que la Commission du droit a fait tous les efforts pour obtenir de M. Boycaud qu'il voulait bien consentir à publier les 2^e et 3^e vol. de son ouvrage sur l'Alcaldia de Soria et approuve la demande tout en disant que M. le Prof. Boycaud doit répondre dans un bref délai de son état de santé pendant l'automne 1903-1904.

Ce préavis est accordé par la Faculté à l'unanimité, avec remerciements à M. le Prof. Boycaud pour toute la peine qu'il a dû donner pour mener à fin son remarquable ouvrage.

Don de M. Leopold Favre.

M. le Doyen lit ensuite une lettre de M. Paul Othman annonçant un don de plus importants fait à la Bibliothèque de la Faculté de Lettres par M. Leopold Favre. Il s'agit d'un lot de 350 volumes environ relatifs surtout à l'histoire et à l'histoire de religion dont la plupart sont d'une importance capitale. Le Doyen adresse tout d'abord une lettre au nom de la Faculté au généreux donateur, lettre signée par les membres du Bureau. La Faculté vote ensuite des remerciements adressés à M. Leopold Favre et décide qu'une délégation composée de M. le Doyen, Melchior, Othman et de Lasserre lui communiquera la lettre et le commencement de la Faculté.

Salle annexée à la Bibliothèque.

Conformément à ce qui a été décidé dans la précédente séance à ce sujet, M. le Doyen propose qu'on mette plusieurs tables au n° 55 qui serait désormais une annexe de la Bibliothèque. En échange de cette salle cédée par la Faculté de droit, celle-ci aurait l'usage commun de salles 17 et 47.

M. Boycaud dit que la Faculté de droit s'est montrée favorable à cette combinaison à condition que la salle de cours n° 17 soit plus spécialement réservée à celle-ci pour un certain nombre d'heures de la matinée et qu'un armoire soit placé dans la salle de conférences.

Cette proposition est acceptée mais à titre provisoire pour une durée de deux ans.

Seance tenue à 6 h 1/2
Le Secrétaire

Paul Duproix

Séance du lundi 5 octobre 1903 à 5 h^{re}.

Son la Présidence de M. le Prof. de Brue, Doyen.

Présent: M^{rs}: de Brue, Duprix, Moriaud, G. Orléans, Michoud, Leitz, Winiarski, Wuarin.

M. le Doyen lit ~~les~~ copie d'un arrêté du Conseil d'Etat qui approuve le Règlement du Séminaire de Sciences économiques, de la Faculté de Lettres et de Sciences sociales de l'Université, 2^o d'un arrêté du Conseil d'Etat qui accorde à M. le Prof. Ch. Bourgeois un congé pour le semestre d'hiver 1903-1904.

M. le Doyen annonce que ni M. Boeck ni M. Bally ne font cette année leur cours de droit romain.

Demande Lecoultré.

M. Lecoultré demande à passer les examens de baccalauréat, sur la vue d'un certificat d'études délivré à M. Camille Lecoultré par le Directeur du Gymnase en juin 1886. M. Bertrand, Directeur actuel du Collège consulté à ce sujet, estime que ce certificat d'études comme une pièce justifiant une dispense de l'examen oral pour l'obtention du Diplôme de bachelier. Accordé.

Demande Ciba.

M. le Doyen lit l'avis de la Faculté de Lettres, réponse à un congé de renseignements satisfaisant sur M. Ciba qui a passé à l'étranger les examens de la licence et lettres d'une façon convenable, mais M. Ciba ne s'est pas présenté depuis.

M. le Doyen avertit la Faculté que M. le Prof. Wuarin vient d'être nommé doyen par les collègues du Séminaire de Sciences économiques comme Directeur pour l'année universitaire 1903-1904.

M. le Doyen annonce qu'un supplément de catalogue sera prêt pour la rentrée et qu'on procédera plus tard à l'élaboration d'un catalogue spécial pour la sociologie.

M. Edmond Harter demande une modification (dans l'horaire de ses cours) qui lui est accordée.

Edmond Milly.

Parallèlement. La Faculté autorise M. Milly candidat aux examens de la licence, à s'inscrire. Sur le vu de sa pièce, il lui sera imposé pour deux semestres d'études, à condition qu'il sache suffisamment le Français.

Après avoir donné lecture de l'horaire de examens, M. le Doyen pose à la Faculté diverses questions relatives aux exemptions et aux immatriculations, une discussion s'engage à propos de la publication de 7 ou 8 annuaires de l'Université par les étudiants de nationalité Russe. M. le Prof. Orléans

Exe

fait remarquer que jusqu'à présent la Faculté n'a exigé que 7 années,
parce que la Faculté de Liège n'en exige que sept. Il y a là une
question très importante à étudier si nous ne voulons pas être dépassés.

Séance tenue à 6 h 1/2

Le Secrétaire.

Paul Duproix

Séance du lundi 26 octobre à 4 h 1/2

Sous la présidence de M. le Prof. De Cane, Doyen.

Présents: M. M. B. Douvrou, De Cane, Duproix, Sourde, Mithaud
A. Naville.

M. le Doyen donne communication d'une lettre des ~~Departement~~
exemptant M. Camille Lecoulte de droits d'inscription pour le passage de
baccalauréat et lettres.

M. le Doyen annonce par le supplément du catalogue de la ^{Bibliothèque} Faculté
des lettres vient de paraître et donne rétrospectivement pour les ouvrages de philosophie
qui ont été placés dans la nouvelle annexe de la Bibliothèque.

Thèse Werner.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Werner,
candidat au Doctorat en Philosophie. L'objet de sa thèse est une
étude sur la philosophie d'Aristote sur le propos de présenter dans
une dizaine de mois. Il se peut que s'il en modifie le titre.
Présentement il s'en tient à l'étude de l'œuvre dans la philosophie d'Aristote.
Après la lecture de cette lettre où le candidat expose ses principaux idées
à ce sujet M. M. le Prof. A. Naville, Sourde et Mithaud donnent leurs
appréciations sur le candidat ou sur ses idées et approuvent le
sujet choisi.

Demande Millij

Après la lecture d'une nouvelle demande de M. Millij, la Faculté
décide qu'elle s'en tient à la décision prise dans la dernière séance.

" Tomesca

M. Tomesca de Bucharest demande à passer les examens de la
licence et lettres classiques à Genève, examens dont la préparation se
ferait à Bucharest. M. A. Naville estime qu'en principe de
vue du règlement, il en a le droit, mais si au point de vue
de son intérêt, on pourrait l'avertir que son succès dans de telles
conditions est très problématique.

" Helmuith

M. Helmuith de Kuremburg demande à être immatriculé sur le
vu d'un certificat de collège réel. La Faculté estime qu'elle ne peut se
montrer moins exigeante que deux autres Universités qui n'ont admis
M. Helmuith que comme auditeur.

Exemption: Vignier.

M. Vignier demande une exemption ~~d'inscription~~ de droits
d'inscription pour son fils: Refusé.

Cette exemption est accordée à M^{lle} Emma Chevalier

Tous respect, à M^{lle} Charlotte Bonnet Hagiaire et à M. Louis
Wilmoth, regent.

M. le Doyen donne des détails sur la salle 17. Malgré les sollicitations répétées du Doyen et de Nestem, les aménagements n'ont pu commencer que ces derniers jours. Cette salle ne sera prête que le 1^{er} novembre, de là quelques modifications dans l'horaire qui ont pu s'effectuer sans trop de difficultés.

Levee levé à 6 h.

Le Secrétaire

Le Secrétaire
Séance du Mardi 4 novembre 1903, Paul Dupron,
à 4 h 1/2

Long la Rendre a Mr. Genl. De Cree Doyen

Recat: M^{rs} Boyce, Deane, Dupont, & Girard, Bernard
Bouvier, Morison, Meltham, ad Naville, Paul Blum, and
Morier.

ordre du jour: Innatuation et exemptions.
Projet de Doctorat en Soudologie. —

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Demande d'insubordination - La demande de M^{lle} Witmann est ajournée,
pour cause d'examen insuffisant.

Samuel Smith

La demande de Miss Smith, anglaise, ~~patronne~~ de l'Université d'Oxford est ajournée.

11 - Long

Mr. Long demande pour lui tenir compte de deux semestres qu'elle a payés à l'Université en faisant son record et qu'elle vient recevoir. Adopté.

11 Bos!

M^{me} Borst, allemande, demande 1^o à être immatriculée.
 2^o Elle voudrait passer l'examen de latence & lettres en une
 année. L'immatriculation est accordée à M^{me} Borst,
 mais M. Ad. Kautle ne croit pas qu'il soit possible de passer
 la latence & lettres en une année - ~~mais pas contre~~ ^{car} si
 cela serait possible pour la latence & l'écrit, ^{qui conduisent au}
~~pour le~~ ^{pour le} Doctorat en philosophie. En conséquence le Traité
 au sujet de l'immatriculation en vue du Doctorat en phil., avec
 dispense de deux semestres si M^{me} Borst subit effectivement
 les examens de latence & l'écrit.

Ziglin.

La Taalut' accorde à M. Ziggle & Stettford (qui
voudrait se présenter à l'Alima) l'autorisation à se présenter
pour la première espèce au mois de mars et pour la
deuxième au mois de Juillet. Quant à la dispen qu'il
demande de l'impératrice et la plébiscite, une décision.

de financer la sera prise ^{princip} examen de ses papiers.

La Faculté autorise un candidat au prix Auvil à présenter un mémoire ayant pour titre : Essai sur le mécanisme de la linguistique générale.

Doctorat en sociologie

M. le Doyen lit l'ancien règlement et les modifications du nouveau programme.

M. le Prof. Martel rapporteur donne lecture ~~rapport~~ ^{rapport} renseignements d'expériences passées ou à renouveler avec anciens écrits.

Sur la proposition de M. le Prof. Bonnier on biffe le mot général à l'article 1^{er} et sur la proposition de M. le Prof. Boycaud on ajoute : ou de au programme de la licence et sciences politiques, art 46 quater.

et l'article 2^o est accepté avec ces modifications.

À l'article 2^o M. le Prof. Boycaud propose d'ajouter le mot discussion à celui d'explication : Accepté. après quelques modifications de forme l'article 2 est adopté.

Les autres articles sont adoptés sans changement - si ce n'est la substitution du mot composition à celui de dissertation. Le projet est accepté à l'unanimité.

Séance levée à 7^h 1/4.

Le Secrétaire

Séance du lundi 23 novembre 1903 Paul Duproix
à 1^h 1/2.

Sous la présidence de M. le Professeur de Crue, Doyen
Présents : M. de Crue, Duproix, Mullhaud, Adrien Martel,
Rosier, de Saumure..

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Exemptes

Sont exemptés de la finance d'inscription, M^{lle} Marie Noblet, Marie Mestral, M^{lle} Bieler, M^{lle} Jaquesot, régents ou sous régents, M. Lucien Marti, Boizot, Matel, Léon Favre, Paul Marti, Divorce, Aubert, Valenciennes, Martin Ladonnie, fonctionnaires de l'enseignement primaire.

M. le Doyen annonce que la salle 17 sera prête le 1^{er} décembre prochain.

Demande Ziglin

M. Ziglin demande à être dispensé pour le premier examen de licence, des branches suivantes : philosophie, histoire, latin. Refusé.

M. Platzehoff-Leprieux prévient devant annoncer qu'il ^{apporte par} ~~travaille~~ ^{travaille} le prochain semestre les moralités Scandinaves.

Séance levée à 2^h 1/2.

Le Secrétaire,

Paul Duproix

Séance du Jeudi 17. décembre 1903
à 14^h1/2.

Sous la présidence de M. le Prof. de Crue, Doyen.
Présents: Mlle. Bernard Bonvin, de Crue, Dupont, Boyeau,
Mithaud, Muret, Nicole, Ostramare, de Samure,
Seitz-Ritter.

Ordre du jour: Communication de M. le Prof. Seitz.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Mérite de M. M.
Wertheimer et Ritter

M. le Doyen rappelle la célébration du jubilé anniversaire des
la trentième année d'enseignement de deux de nos collègues
le plus sympathiques, M. Wertheimer, notre Doyen Rife et
de M. le Prof. Ritter. Au banquet célébré à cette occasion
ont été remis des lettres de département et des médailles
qui rappellent le service rendu à l'Université et témoignent
non seulement de notre gratitude mais aussi de toute notre
affection pour nos deux honorable collègues.

M. Ritter remercie pour cette manifestation à laquelle
il a été l'expriment sensible.

Ex. Duchosal Nellie

Après une discussion à laquelle prennent part M. M.
Paul Ostramare, de Crue, Nicole et Bernard Bonvin, la
Faculté consent à faire passer à Mlle Nellie Duchosal un
examen de latin, mais à titre exceptionnel, puisqu'il existe un
règlement de l'examen de racordement.

Proposition de M.
Seitz au sujet
de M. Dupont-Vorey.

M. le Prof. Seitz rappelle qu'il y aura 25 ans au
commencement de janvier 1904 que M. Dupont-
Vorey remplit le poste d'archiviste. Il
insiste surtout sur le service rendu à tous les
chercheurs par la mise en ordre des archives.
L'initiative d'une manifestation a été prise par M.
Albert Chavry et a été appuyée chaleureusement par
M. M. Ritter, Boyeau, de Crue, Van Berckem, Seitz.
Cette initiative a rencontré le meilleur accueil,
Une Commission provisoire s'est formée et plusieurs uns de ses
membres ont remis le vœu à la Faculté témoignat
de l'intérêt qu'elle prend à cette manifestation, soit
par une adresse, soit plutôt par la en liant à
M. Dupont le titre de Docteur à lettres honoris causa.

M. Boyeau appuie cette dernière proposition et
expose rappelle les faits de M. Dupont à cette distinction
honorifique. Les titres de M. Louis Dupont Vorey sont de ceux

faits, 1° les nombreuses publications dont le Prof. Boyce a été le plus important, - 2° les travaux comme archéologue qui méritent peut-être surtout une instruction particulière puisqu'ils ont été le point de départ d'une quantité considérable de publications sur l'histoire de l'ancien - M. M. B. Bouvier et Ritter parlent dans le même sens.

M. le Doyen a insisté sur les grands services rendus par M. Dufour-Vernay à la université d'été et a décidé de se consulter et propose que l'on décerne à M. Dufour le diplôme de docteur en lettres honoris causa.

Thér. Madсен.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Après quelques explications de M. le Prof. Bernard Bouvier, M. Thaddeus est autorisé à présenter sa thèse de doctorat, du 1^{er} février au 1^{er} mars, sous réserve de certaines modifications, spécialement au point de vue du style:

Séance levée à 3 h.
le Secrétaire

Paul Dupont

Séance du Jeudi 7 Janvier 1904
à 1 h.^{1/2}

Sous la présidence de M. le Prof. Delbue, Doyen
Présents: M. M. Bernard Bouvier, De Cune, Dupont,
Mithaud, Muret, Naville A., Oltramare P., Nicolle,
Ritter.

Ordre du jour: Prix Heusch - Doctorat Madсен -
Cours de M. le Prof. Redard.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

modifications à l'horair

M. le Doyen indique certaines modifications faites à l'horair. M. Thudicum écrit pour demander qu'on lui réserve le n° 47 de 10 à midi le Lundi - M. le Prof. Ritter ayant cours dans cette salle à la même heure, l'usage de cette salle ne peut être accordé pour l'usage du phonographe à ce jour et à cette heure.

M. Vallenty demande l'usage de la lanternne à projections. L'autorisation lui est accordée.

Demande Dickinson.

M. Dickinson officier de l'armée anglaise demande à passer l'examen de D. en philosophie après deux semestres d'étude. Il lui sera répondu par, d'après sa lettre, il paraît

Doctorat Madsen.

avoir une connaissance insuffisante de la langue française. La Commission chargée d'examiner le thèse de Doctorat de M. Madsen sur *Le Roman de Coriand*, était composée de M. M. Ritter, de Grué et Bernard Bouvier. Après le rapport de M. le Prof. Ritter et quelques explications de M. le Prof. B. Bouvier, la Faculté décide qu'en renvoyant à M. Madsen son travail, on insiste sur la nécessité de certaines modifications qui faisaient de cette étude une véritable thèse, une œuvre plus personnelle.

Sur la proposition de M. le Doyen et Maret, il est également décidé qu'on demandera à M. Madsen quels sont exactement ses titres ou ses équivalences.

Prix Heutsch.

M. le Prof. B. Bouvier rapporte au nom de la Commission du prix Heutsch, Commission composée de M. B. Bouvier, Henri Spiess et Mercier.

5 mémoires ont été présentés. 2 cahiers de vers et trois mémoires en prose. L'un a été écrit d'imagination, les autres sont intéressants. La Commission fait les propositions suivantes :

1^{er} prix de 125 fr. à l'étude en prose sur la mort.

2nd prix de 75 fr. à l'étude en prose sur le théâtre de Bouvier.

3^e prix ex æquo de 50 fr. aux deux cahiers de vers. Ces propositions sont acceptées par M. H. Mercier son rapporteur. Il est recommandé au rapporteur de rappeler aux candidats que le prix Heutsch qui fait mémoire ou le fait d'un thème, mémoires, poésies, etc. doit être absolument inédit.

Congrès - Nedard.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Nedard et de plusieurs lettres d'où il résulte que l'état de son santé l'oblige à solliciter un congé jusqu'à la fin de l'année universitaire 1903-1904. Après une discussion à laquelle prennent part M. le Prof. A. Kautle, B. Bouvier, de Grué, Maret, O. Oltramare et Nicole, M. le Doyen fait mettre sur vote la demande de congé jusqu'à la fin de l'année universitaire (accordé). 2^o le remplacement de M. Nedard seulement pour la suppléance par le secrétaire d'hiver, soit par M. de Baugum, M. Louis Kautle ou Alfred Dufour. Cette proposition est adoptée.

Le Secrétaire
A. Dufour

Séance du lundi 18 janvier 1904
à 1 h 1/2.

Pour la Faculté de la Fac. de Droit, Docteur.
Présents: M. M. De Que, Dupont, Esfard, Mathard, Muret,
Paul Oltramare, Haulte (ad.) Ritter, Rosier, Seitz. —
Ordre du jour: Rapports de cours d'été 1904. —
Suppléance de M. le Prof. Nedard. —
Candidat au Doctorat. —

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Docteur exprime à M. le Prof. Oltramare les remerciements de la Faculté à M. le Prof. Oltramare qui a bien voulu s'occuper de l'acquisition de livres pour la section sociale. De charge est donnée à M. Oltramare en ce qui concerne la disposition de sommes accordées à cet effet.

M. le Docteur annonce que, sur l'initiative de M. le Recteur de l'Université de Lausanne, aura lieu chaque année une conférence de représentants de différents universités Suisses.

M. le Docteur informe que 1904 aura lieu à Athènes une congrès international d'archéologie.

Les différents Professeurs présentent leur programme pour le semestre d'été. M. le Docteur informe que M. le Prof. Nedard pourra être suppléé en partie 1^o par M. le Prof. de Lausanne qui vient bien donner 1 h³⁰ par semaine pour l'interprétation d'auteurs allemands, 2^o par M. Alfred Dufour 1 h³⁰ par semaine pour l'interprétation d'auteurs anglais.

Pour le semestre d'été, M. le Prof. Nedard ayant exprimé le vœu que l'organisation du semestre d'hiver subsiste, une discussion a lieu à laquelle prennent part M. Muret, de Haulte, Seitz, Rosier, Mathard et Oltramare. Sur la proposition de M. le Docteur, la maintien pour le semestre d'été de deux conférences avec M. de Lausanne et Alfred Dufour, est voté par la Faculté. M. Mathard demande s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude cette question de suppléances, pour que, lorsque le moment sera favorable, elle puisse être soumise au Département.

Demande Combethere

M. le Docteur lit le programme d'un certain nombre de Livres de Droit. M. Combethere demande l'insertion de son cours d'introduction au droit dans le programme de la Faculté. M. le Docteur dit qu'une décision négative a été prise récemment par le Bureau. M. le Prof. Oltramare rappelle que précédemment l'insertion de cours de M. Combethere a eu lieu dans le programme de la Faculté et cela, pour ce

de action de droit font partie du programme de la nouvelle licence et dans
série. M. Muret et M. Seitz expriment leur étonnement de ce que
cette insertion puisse avoir ^{lieu} pour de professeurs et non pour de bacheliers
doctes. C'est illogique.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu une lettre de M. Latschowski
qui aurait l'intention de donner un cours public et gratuit sur la
philosophie naturelle polonaise. M. le Prof. A. Nante demande
la suppression du mot naturel. Quant à un cours public et
gratuit, les règlements et le précédent s'y opposent.

Candidat au Doctorat.
M. E. L. Hewett.

M. le Doyen lit une lettre de M. le Prof. Wharrie recommandant
M. Edgar L. Hewett qui aurait l'intention de postuler le
Doctorat en lettres.

M. Edgar Hewett est un professeur américain qui a pris
le grade de Bachelor of Science et de Master of
Education à l'École normale de l'Etat de Colorado. Il a
occupé les fonctions de surintendant du département
pratique de cette école et de Président de l'École normale
du Nouveau Mexique où il a passé six ans. Il est
fait connaître par ses travaux originaux et rapportant à
l'archéologie.

M. le Doyen et M. A. Nante ^{estiment que M. Hewett peut se faire} recommandent à la
réception de son an
Doctorat en philosophie ou en sociologie.

Une commission est nommée pour examiner les certificats
et titres de M. Hewett. Elle est composée de M. le Prof. Bourcier, Nante
et de Duproix.

M. le Prof. Madden.

M. le Doyen communique le titre de M. Madden : Baccalauriat
et licence. M. Muret fait remarquer que ce sont des certificats
et non des diplômes. Il est décidé que des explications seront
demandées au sujet de ce sujet.

Demande Dickinson

M. Dickinson demande à être exempté du baccalauriat
et du 1^{er} examen de licence à titre ~~complet~~ Refusé pour
préparation insuffisante.

Séance levée à 3^h 40
Le Secrétaire
Paul Duproix

Séance du mercredi 3 février
à 1^h 1/2

Sont présents : M. le Prof. De Caze, Doyen
Présents : M. B. Bourcier, Bourcier, De Caze, Duproix
De Girard, Gourd, Milhaud, Muret, Nante A,
P. Otkamare, Ritter, de Saunier, Seitz, Rosier.

Ordre du jour : Questions relatives aux prix - Immatriculation
des élèves de l'École de Commerce - Candidats au Doctorat
Enseignement de la Littérature allemande et anglaise.
Réfutation du seminaire de Français moderne.

Le procès verbal de la précédente séance est
lu et adopté.

Questions relatives aux
prix.

Sur la proposition de M. le Doyen et pour obvier à certains
inconvenients, il est décidé que le rapport pour le prix
Heutich et d'Amiel seront soumis à M. le Doyen avant
la séance officielle.

Une discussion a lieu à propos d'une réclamation d'un
candidat malheureux au concours Heutich. Il est décidé
qu'une autorisation sera accordée au candidat de prendre
copie de son manuscrit, 2° que le programme d'après
lequel la mention sur le manuscrit est la
propriété de la Faculté.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le
Prof. A. Naville rappelant le refus du Sénat de ratifier
une décision du jury Humbert qui était pour une part
le partage du prix - et demandant que la Faculté
s'occupe de la question.

M. le Prof. Naville rappelle le précédent à cet égard
et l'interprétation identique de clauses semblables pour
les prix Dassy, Bellot et pour ceux de la Faculté
de Médecine, et montre que, pour le fond, il y a intérêt
pour les étudiants à ce que le prix soit divisible.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le
Rector, S. Oltmann, Muret, la Faculté prie
M. le Doyen de faire son possible pour faire prévaloir,
dans l'avenir, au sein du Sénat, l'usage qui a été celui
de ces 40 dernières années, à savoir que les prix
doivent pouvoir être partagés - après de sa
recommandation elle-même à ce sujet, la Faculté
nomme une Commission composée de M. le
Borjesson, Rutter et Naville.

Doct. en philosophie

M. Dumont, candidat au Doctorat en philosophie se
propose de présenter sa thèse sur quelques points. Le plan
de cette thèse a paru acceptable à la Commission, sans
quelques retouches.

Immatriculation des élèves

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le
de l'École de Commerce.

Recteur et de plusieurs documents annexes au sujet de l'immatriculation des élèves de l'école de Commerce, et demande l'avis de la Faculté à ce sujet.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. P. Oltramare, De Crie, Rosier, Desjard, B. Bonnier, Boyceaud, Mithaud, La Faculté décide la nomination d'une Commission composée de MM. Rosier, Desjard, P. Oltramare, P. Moriaud et De Crie pour étudier la question.

Enseignement de la
Littérature allemande et
Anglaise.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Département annonçant qu'il serait disposé à payer la moitié des frais de suppléance pour l'enseignement de la littérature allemande et anglaise pendant le congé de M. le Prof. Nedard.

M. Maret fait remarquer qu'il y a déjà deux suppléants pour la conférence de M. Nedard, que trois suppléants seraient excusés. M. Oltramare fait remarquer qu'à M. le Prof. Nedard incombent déjà des frais importants pour la suppléance de deux conférences. Sans doute il y aurait intérêt à ce que M. Nedard fut remplacé en totalité, mais d'autre part les regards que nous devons avoir pour un collègue malade nous empêchent de donner un préavis favorable. Après brièvement entendu la parole de M. Maret, B. Bonnier et Duproix, puis la Faculté décide que puisque la suppléance totale de M. Nedard ne peut se faire aux frais de l'Etat, elle s'en tient à son vote précédent, concernant la suppléance des interprétations allemandes et anglaises.

Après quelques modifications apportées au Règlement du Séminaire de Français moderne, celui-ci est adopté ^{par la Commission} et la séance levée à 5 heures.

Le Secrétaire

Séance du Jeudi 11 février 1892
à 1 h 1/2

Sous la Présidence de M. le Prof. De Crie, Doyen.
Présents : MM. B. Bonnier, Boyceaud, De Crie, Duproix, Desjard, A. Naville, Gilly.
Ordre du jour : Questions relatives aux prix - Candidats à la

licence et au Doctorat. - Nouveaux Privat-docent - Enseignement des littératures allemande et anglaise. -

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.
M. le Doyen dit qu'il a exprimé à M. le Recteur le désir d'examiner la charte des prix Desdier.

M. le Doyen annonce comme candidat à la séance de mars pour la licence et sciences sociales M. ^{W.} Sprunblatt pour la licence et lettres modernes M. Lignier, et pour l'examen ^{préparatoire} de français M. abrah. Krassine. M. Desfrand est chargé de ce dernier examen.

Demande W. Kockerscheidt de Dusseldorf demandant la dispense de la 1^{re} partie de l'examen de la licence et sciences sociales. L'immatriculation est accordée et M. Desfrand est chargé de l'enquête à cet effet.

Nouveaux Privat-docent.

M. F. Fied-Noger demande l'autorisation d'interpréter entre les auteurs anglais, les auteurs allemands de la licence.

La Faculté décide de se prononcer de décision à cet égard que lorsque M. Noger aura présenté ses titres et la preuve qu'il sait l'allemand.

M. le Doyen est chargé de sonder le Bureau au sujet du titre de Privat-docent que demande M. A. Dupour, suppléant de M. Nedard.

Enseign' de littératures allemande et anglaise.

Le Département de l'Instruction publique ayant fait savoir qu'il se chargeait de $\frac{2}{3}$ de frais pour la suppléance du cours de littérature allemande et anglaise, La Faculté prie M. le Doyen de bien vouloir répondre au Département que la Faculté estée sans ses vœux pour le remplacement du cours de littérature. Elle demande s'il en serait pour partie par l'Etat se chargeant de frais de la suppléance totale (4 h³⁰) dans la proportion de $\frac{2}{3}$. L'Etat n'a pas pu le faire.

Quant au suppléant, il est proposé qu'une demande soit adressée à M. le Prof. Maurer de l'Université de Lausanne. Adopté

Séance levée à 3^h 40.

Le Secrétaire

Paul Desproges

Séance du jeudi 18 février 1904
à 1 h^{1/2}

Sur la présidence de M. le Prof. De Gree, Doyen.

Présents: M. B. Bouvier, Borgeaud, De Gree, Desproges, Mithard

A Haville, P. Olthausen, Secrétaire. —

Ordre du jour : Enseignement de littérature allemande et anglaise.
Privat-docent. Candidat au Doctorat.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Doyen informe qu'il faut ajouter aux candidats à la licence
pour l'examen de français, M. le Prêtre et Barbat.

Demande Almedola.

M. desirard est nommé représentant de la Faculté dans le Comité
de fond. Moynier. M. Almedola, de Rome, demande
l'équivalence de ses titres et la dispense de 2 semestres en vue
de la licence en lettres (philosophie). M. Olthausen et A.
Haville sont nommés pour examiner la valeur des titres
présentés.

Enseignement de littérature
allemande et anglaise.

M. le Doyen annonce que le Département veut bien se
charger pour la totalité de l'enseignement de M. le Prof. Redard
de $\frac{2}{3}$ de dépenses (pour son remplacement).
Quant à la suppléance de M. le Prof. Redard, les négociations avec
M. Maurer ne pouvant être continuées, par suite de l'absence de
ce dernier (voyage pour le semestre d'été) le Département demande
à la Faculté si elle ne pourrait pas s'adresser à M. A. Dufour,
pour un cours de littérature allemande et anglaise.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le P. Olthausen,
Germund Dornier, A. Haville et Maret, la Faculté adopte
la proposition de M. A. Haville consistant à faire une
demande auprès de M. Dufour pour qu'il fasse demande de faire un
cours de littérature anglaise. (1 h par semaine).

Dans le cas où M. Dufour ne pourrait se charger de ce
cours, la Faculté se rallierait à une proposition de
M. le Prof. Maret consistant à écrire au Département
pour lui dire qu'il n'y a pas lieu à suppléance pour la littérature,
les cours sur cette matière étant donnés par des Privat-docents.

Privat docent.

M. Lutoskiński insiste pour que son cours de Privat-
docent sur la philosophie polonaise soit public et gratuit.
La Faculté maintient sa décision.

M. le Doyen annonce que le Bureau de l'Etat présente au
sujet du titre de Privat-docent demandé par M. Dufour.
à répondre que c'était l'affaire du Département auquel il fallait
tout d'abord adresser une demande à cet effet.

Quant à M. F. T. Roger, celui-ci ayant écrit une
lettre disant qu'il se mettait aux ordres de la Faculté pour
l'expliquer l'explication de auteurs de langue allemande

Doctorats.
Hewett

la Faculté considère sa demande comme retirée. Dans le cas où il insisterait pour cet enseignement, la Faculté persiste dans sa précédente décision.

M. le Prof. Ad. Naville rapporte au nom de la Commission nommée pour examiner le titre de M. Hewett, commission composée de M. A. Naville, Boycaud et Dupuix.

Après examen de certificats du candidat et de son curriculum vitae, la Commission unanime propose à la Faculté de considérer le titre comme équivalant à la licence ès lettres sociales et de l'admettre comme candidat au Doctorat en sociologie, ce Doctorat répondant mieux que le Doctorat en lettres ou le Doctorat en philosophie à ses études antérieures.

M. Boycaud ajoute des explications sur les titres universitaires, administratifs et scientifiques de M. Hewett. La proposition de la Commission est acceptée.

Doctorat Madden.

M. Madden ayant envoyé la traduction de ses certificats, M. B. Bourcier donne des explications sur ces titres qui constituent l'examen d'état pour le maintien d'enseignement secondaire en Danemark. M. B. Bourcier propose en conséquence à la Faculté d'admettre M. Madden à la prochaine aux examens du Doctorat. Adopté.

Séance levée à 3 h 35,
Le Secrétaire.

Séance du Vendredi 26 février 1904. Paul Dupuix
à 4 h.

Sur la Présidence de M. le Prof. de Crue, Doyen.

Présents: M. de Crue, Dupuix, Desfroid, Morand/Paul, Mithaud^(A), Naville, Ritter, Rosier, Seitz, Winiarski, Wortheimer.

Horaires d'été

Ordre du jour: Horaires du semestre d'été 1904. —

M. le Professeur présent s'invite à indiquer les desiderata pour leur cours. M. le Doyen donne lecture de la table de examens de la session de mars.

M. le Doyen annonce que M. A. Dupuix a accepté la proposition qui lui a été faite de remplacer M. le Prof. Madard pour le cours de littérature anglaise. M. A. Dupuix fera deux leçons de littérature anglaise par semaine.

Suppléant de M. le Prof. de Crue pour la litt. anglaise.

Demande W. Kockerscheidt.

M. Desfroid, chargé de l'écriture à propos de la demande Kockerscheidt, propose l'équivalence la dépense de l'examen de la licence ès lettres sociales, voir les titres du postulant, qui

sinon idéalement, du moins équivalent. Cette proposition appuyée par M. le Prof. A. Naville est acceptée par la Faculté.
Le candidat devra être averti qu'il aura à passer un examen préliminaire de français quelque temps avant son second examen.

Demande Amendola.

M. le Prof. A. Naville et Paul Olthausen soumettent pour examiner la valeur des titres de M. Amendola, de Rome, estimant que le postulant ferait mieux de se présenter au Doctorat en philosophie, après avoir obtenu à Rome le Doctorat ^{concernant} sciences.
Si M. Amendola persistait à vouloir se présenter aux examens de la licence en lettres, il faudrait procéder à une nouvelle enquête pour savoir ^{concernant} la qualité de ses études classiques, avant de s'occuper de la question d'équivalence. Adopté.

Séance levée à 5 h 1/2

Le Secrétaire: Paul Deproix

Séance du Vendredi 11 mars 1904
à 8 h.

Lors la Présidence de M. le Prof. de Cuse, Doyen.

Présents: M. M. de Cuse, Dupont, Desfrand, Soud, A. Naville, Paul Olthausen, Pitter, Sely, Ed. Naville, de Saunay, Winiarski, Wianin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Doyen donne lecture d'un arrêté du Comité d'état approuvant les modifications apportées au Règlement du Seminaire de Français moderne. La Faculté consulte sur une proposition de M. Strachin concernant la frappe d'une médaille universitaire donne un avis défavorable.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Ad. Naville concernant les prix Didot. La discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

M. le Doyen rappelle les dates des examens de la session extraordinaire d'avril et donne le nom des candidats à ces examens.

M. de Gruenthal demande qu'on diffère la date de son examen, pour cause de santé. Refusé.

M. Siglin de Sorbier informe qu'il ne pourra passer les examens.

Demande Ford.

M. Ford, Maître ès arts demande l'équivalence en vue de la licence en lettres classiques ou tant au moins s'il lui paraissait de s'inscrire pour un semestre.

Sur la proposition de M. le Doyen Naville et Ed. Naville,

M. Tod est dispensé de la première partie de l'examen. M. le Prof. P. Othman propose qu'on le dispense de la seconde. Accordé.

Demande Theodoroskou M. le Prof. P. Othman propose qu'on le dispense de la première partie de l'examen. M. le Prof. P. Othman propose qu'on renvoie cette demande à une Commission qui traiterait l'ensemble de M. le Prof. Othman et foud. Adopté.

Demande de M^{me} Schopoff. M^{me} Martha Schopoff. demande à être immatriculée sur la vu d'un certificat d'études secondaires, légalisé à Philadelphie. M. le Prof. Warille propose de renvoyer cette demande à M. le Prof. De Brue. Adopté.

Bibliothèque.

M. de launay donne quelques détails sur le crédit affecté à la Bibliothèque et engage M. le Prof. Warille à préparer leurs listes pour le 15 avril.

Enseignement en dehors
de l'école universitaire.

M. le Recteur demandant l'avis de la Faculté à ce sujet. La Faculté accorde l'autorisation à M. M. Muret, 83. Warille et Ghriben et Nelly.

Séance tenue à 7 h³⁰

Le Secrétaire

Paul Dupont

Séance du Mercredi 27 avril 1904
à 5 h³⁰.

Sous la présidence de M. le Prof. De Brue, Doyen,
Présents: M. M. B. Doumer, Bourgeois, De Brue, Dupont,
De Grand, Jourd, D. Morand, Nuthaud, A. Warille,
Nicole, Rosier.

Ordre du jour: 1^o Questions relatives aux examens oraux. Equivalences.
(Licence romaine). 2^o Exemptions et immatriculations, (Etats
et Etats de Commerce). 3^o Cours de Droit de Droit. (La portion
agrarie). 4^o Modifications au règlement du prix Didier.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.
M. le Doyen engage M. le Prof. Warille à préparer leurs listes
pour le achat de livres. Il annonce qu'il aura le Conseil de
Orientalistes aura lieu à Alger en avril 1905.

Options Chant.

M. Chante, candidat à la licence a choisi les épreuves suivantes:
La tragédie française au XVI^e et XVII^e siècle — Poésie de la mort
d'Auguste à la mort de David Domitien.

Ex. de M^{me} Witmer.

M. le Prof. Nicole annonce que l'examen de M^{me} Witmer a été
admis pour la licence de la littérature latine.

Demande Theodoroskou

M. Warille rapporte que la Commission qui propose d'accorder
l'équivalence à M^{me} Theodoroskou et de l'admettre aux examens aux épreuves du Doctorat en philosophie.

M. le Prof. Jourd donne des détails sur le candidat qui est déjà
Professeur de philosophie dans une lycée de Bucharest.

La proposition de la Commission est adoptée.

Demande Micoville.

M. Micoville, licencié en théologie de la Faculté libre de ^{Gaussen} ~~Paris~~
demande l'équivalence de son diplôme en vue du Doctorat en
philosophie. Après une discussion à laquelle prennent part M. le
Prof. Jourd, Nicolo, Adrien Naville, l'équivalence est accordée à M.
Micoville, étant donné la valeur de la thèse du candidat,
thèse qui a été très appréciée par plusieurs Professeurs importants.

Demande d'exemption:

Sont exemptés: M. M. Wilmet, Suter, regent,
Aubert Stegier, Divise, regent, M. M. Marie Metral,
regente, Levy, Mathey, Bernot, Ch. Weber, Valencien
regent, Louise Bicher - regente.

La question de l'immatriculation des élèves de l'Ecole de
commerce est renvoyée à une prochaine séance.

Cours de Privat Doucet.
: M. Karmin.

M. Karmin licencié en sciences sociales de l'Université
demande à faire le semestre d'hiver prochain un cours de
Géographie devant sur la question agraire. Après une discussion
à laquelle prennent part M. M. Desfrand, Milpied, au sujet du
titre du cours, l'autorisation est accordée, M. Karmin devra
ajouter un sous-titre: histoire de l'agriculture.

Quant à la question posée: Un privat Doucet, peut-il être au
même temps étudiant en droit, comme le desire M. Karmin,
ce sera au Bureau à la décider.

Prix Didot.

Après lecture du rapport de M. Ad. Naville sur cette
question la Faculté adopte successivement les quatre
propositions suivantes:

Séance tenue à 7 h.
Le Secrétaire
O. Dapont.

Séance du mercredi 4 mai 1904

à 8 h $\frac{1}{2}$

Sous la présidence de M. le Prof. de Crue, Doyen.

Présents: M. M. Bourgeois, B. Dourier, de Crue, Duproix, Desfrand, P. Moniaud, Nicole, Paul Othmann, Mithaud, A. Naville, Rosier, Saut.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.
Ordre du jour: Demande d'immatriculation en faveur de élèves de l'École de Commerce - Propagation de cours et horaires du semestre d'hiver 1904-1905 - Bibliothèque.

Demande d'exemption

Sont exemptés: L. Ludovig regent, M. M. Werthmann, Emma Chevalier, tous regents.

Demande de M. Paul Fay (prix Annid)

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Paul Fay, étudiant en théologie, candidat au ~~premier~~ concours pour le prix Annid. M. Fay a suivi les cours de langue et de littérature arabe de M. Monlet, cours qui sont indiqués sur le programme de la Faculté de Lettres. ^{Il demande} Si ces cours peuvent être considérés comme cours de la Faculté de Lettres? Dans le cas contraire, s'il peut prendre deux inscriptions pour d'autres cours. Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Naville (A) Othmann, Nicole Moniaud, de Crue, Desfrand, Mithaud, M. Paul Fay est autorisé à prendre 2 inscriptions pour des cours qui appartiennent incontestablement à la Faculté de Lettres.

Demande Nomada

M. le Prof. A. Naville est chargé d'étudier le projet de M. Ernest Nomada de Stuttgart, candidat au Doctorat en philosophie.

Demande d'immatriculation en faveur de élèves de l'École de Commerce.

M. le Doyen donne des renseignements sur le débat qui a eu lieu dans la Commission ayant à examiner la demande d'immatriculation en faveur des élèves de l'École de Commerce. Cette Commission était composée de M. M. Rosier, Desfrand, de Crue, Moniaud et Othmann.

M. le Prof. Rosier soutient la demande du Conseil administratif. De l'examen des programmes de l'École de Commerce, il ressort, dit-il, que, comparés avec ceux de la section technique et pédagogique du Collège, les élèves sortant de l'École de Commerce sont mieux préparés pour entrer dans la section de sciences sociales de l'Université; d'ailleurs l'Université de Zurich depuis plusieurs années immatricule ceux-ci sans difficulté.

M. Paul Moriaud donne lecture d'une lettre de M. Scherr, Directeur de l'Université commerciale de Zurich. M. le Prof Moriaud estime que la question se pose autrement à Zurich qu'à Paris, Zurich ayant créé ^{des sections pour les} études universitaires commerciales, il y avait nécessité d'admettre des élèves pour ces études. ^{Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Desjard, Paul Moriaud, Bernard Bouvier, Adrien Kautle et de Cune,} ^{qui estiment que la question n'est pas réglée} ^{les professeurs assemblés} ^{proposant} ^{de} ^{la} ^{faculté} ^{de} ^{la} ^{faculté} l'Ecole de commerce est une Ecole ~~spéciale~~ où l'on se spécialise d'un côté et où il y a peu d'éléments de formation philosophique et historique; Qu'aux sections techniques et pédagogiques du Collège, il y a une année d'études générales de plus qu'à l'Ecole de commerce et que nous pourrions fournir de armes à ceux qui nous reprochent déjà notre trop grande facilité pour les spéculations et les surinstitutions.

La Faculté donne au vote défavorable à l'Université, mais une voix.

Séance levée à 7 h 20.

Le Secrétaire

Paul Duproz

Séance du vendredi 13 mai

à 8 h 24.

Sous la présidence de M. le Prof de Cune. Doyen
Présents: M. M. Bernard Bouvier, de Cune, Duproz, Desjard, Melhaud, de Saumure, Lefebvre.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ordre du jour: Programme des cours du semestre d'hiver 1904-1905. Horaire du semestre d'hiver 1904-1905. Textes d'auteurs pour la licence. - Bibliothèque.

Le programme des cours proposés est approuvé. M. le Doyen annonce que M. le Prof. Paul Moriaud en fera son cours de législation comparée pendant les deux ans. L'année prochaine, il viendra par lui-même.

Demandes d'exemption: sont exemptés: M. Oscar Neza, maître à l'Ecole allemande; M. Balzberger, maître à l'Ecole allemande; M^{lle} Suzanne Bopp.

La demande d'immatriculation de M. Jonas élève d'une école technique, (sans diplôme et n'ayant pas terminé son gymnase) est agréée.

La Faculté, consultée officiellement au sujet d'un cours de Privat-docent sur l'harmonie, déclare qu'avant de se prononcer il faut connaître exactement l'objet du cours et les titres du candidat.

M. Wuarni est chargé de convoquer M. de la Roche, professeur de langues vivantes pour s'entendre au sujet du reliquat du crédit affecté à cet enseignement. M. de la Roche demande par la Faculté d'obtenir son assentiment à une demande présentée par lui au conseil d'un membre nouveau pour la Bibliothèque et demande à la Faculté de donner son assentiment à une démarche auprès de la Société académique afin que celle-ci se charge de la dépense. Cette proposition est adoptée après la nomination d'une Commission, composée de M. de la Roche, de M. de la Roche et d'Oltramare, chargée de faire préalablement un devis avant de faire la demande à la Société académique.

Leanné à 6 h 30
Le Secrétaire :
Paul Duproix

Séance du Vendredi 27 mai 1904
à 4 h 30.

Sous la Présidence de M. le Prof. de la Roche, doyen.
Présents : MM. Bernard Bonnier, de la Roche, Duproix, de la Roche, Gourd, Mithaud, Rittor, de la Roche, Serty.

Ordre du jour : Elections du Bureau de la Faculté.
Textes de la Licence -- Proposition de nouvelles cours de Privat-docent (philosophie et musique)

Candidats aux grades universitaires -- Sujet des prix.
Demande de congé. —

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les textes de la licence qui sont proposés pour les deux enseignements sont adoptés par la Faculté.

M. le Prof. Bonnier, administrateur du Séminaire de français moderne propose l'institution d'une nouvelle conférence à l'usage des étudiants étrangers qui suivent les cours du Séminaire. Cette

(conf. à l'usage des
étudiants étrangers.)

- conférence de stylistique russe serait dirigée par M. Emile Chaux, à partir du semestre d'hiver prochain. *Adopté.*
- Options Lucien Marty. M. Lucien Marty candidat à la licence a indiqué les sept suivants qui sont approuvés : Le Naturalisme - Plante et Terence. O des sept chefs devant Thibet.
- " Ami Chaux. M. Ami Chaux candidat à la licence a choisi les sept suivants : La légende romaine au ~~IV^e siècle~~ XVI et XVII^e siècle, Poésie de la mort d'Auguste à la mort de Domitien.
- " Schauffelberg. M. Schauffelberg choisit l'anglais et l'allemand, la linguistique et la philologie. Il propose pour la littérature française : Influence de littératures étrangères sur la littérature française de 1800 à 1843.
- Demande Gaston Darin. M. Gaston Darin demande qui a passé la 1^{re} partie de la licence en 1902 demande un sursis jusqu'en 1905 pour la 2^e partie de l'examen pour cause de santé. A sa demande est joint un certificat du médecin. *Adopté.*
- Demande Johannes Weyler. M. Johannes Weyler d'aux. la Chapelle demande qu'on lui accorde le Doctorat in absentia, sur le vu de ses 7 semestres d'études universitaires et économiques. *Refusé.*
- Sujets de prix. M. le Doyen informe que le Sénat a décidé que le sujet du prix Thibaut Diderot serait : l'Esclavage d'après les documents récents.
- Demande de voyage. M. le Prof. Edouard Naville, obligé de s'absenter pour ses recherches d'Égyptologie demande à se faire remplacer pendant le semestre d'hiver prochain.
- Demande Richter. M. Salliger, demande à faire un cours de Privat-Dozent à la Faculté de Lettres sur la phonétique. La Faculté, favorable, décide sur la proposition de M. le Doyen, que conformément à l'article 14 du Règlement, cette demande suivra la voie hiérarchique.
- Salliger. M. Salliger n'a point de titres, mais il a été recommandé par M. le Prof. Flournoy et A. Naville. M. le Prof. Gourd donne quelques renseignements sur lui. Sur la proposition de M. le Prof. Bernard Dorevici, la Faculté décide que M. Salliger pourra être appelé à présenter et à soutenir une dissertation d'épreuve devant la Faculté. Le titre de Privat-Dozent et le préavis favorable ne pourraient lui être accordés qu'après cette soutenance d'épreuve.
- Demande Richter. Une décision analogue est prise à propos de la demande de M. Richter, Directeur de l'Académie de musique, pour un cours sur la mythologie

à la Faculté de Lettres par sa qualité de Privat Docteur.
De plus, M. Richter devra donner exactement le programme
de ce cours.

Election du Bureau de
la Faculté.

Election du Doyen.

Au moment d'ouvrir le scrutin pour l'élection du
Doyen, M. le Prof. De Crue annonce aux membres de la
Faculté sa décision de ne pas accepter le renouvellement
de ses fonctions et le remercie de leur sympathie pendant
la durée de ses fonctions.

La plupart des collègues ~~insistent~~ engagent M. De
Crue à revenir sur son refus. Celui-ci le remercie et
croit devoir le maintenir, étant donné son état
de santé et l'ordre de son médecin.

M. le Prof. Ritter remercie M. de Crue des services
qu'il a rendus à la Faculté et se fait l'interprète
de tous en exprimant ses regrets d'une determina-
-tion qui prive notre Faculté d'un administrateur
qui a servi ses intérêts avec distinction et
dévouement. M. ~~Duproix~~ annonce également sa décision
de ne pas accepter le renouvellement de ses fonctions de
Secrétaire. M. le Doyen le remercie des services rendus.

La Faculté passe au vote.

Elle donne 3 voix à M. Seitz

3 voix à M. De Crue

1 voix à M. Bouvier

2 voix à M. Duproix.

M. Seitz prie ses collègues de désigner un autre que lui, qui
ne saurait accepter.

Au second tour de scrutin la Faculté donne

3 voix à M. B. Bouvier.

3 voix à M. De Crue

2 voix à M. Duproix.

Sur la proposition de M. Ritter, la nomination du
Doyen est renvoyée à une séance qui ^{aura lieu après} la
nomination du Vice Recteur par le Sénat.

Séance levée à 6 h⁴⁵
Le Secrétaire

Paul Duproix

Séance du mardi 7. Juin 1904
à 4 h³⁰.

sous la présidence de M. le Prof. De Crue, Doyen.
Présents: MM. De Crue, Duproix, de Sijard, Milhaud, Muret, A.
Nasille, Paul Oltramare, Rosier, de Saussure, Leitz, Ritter
Wertheimer. et après l'élection du Bureau: M. Bernard Bouvier et M.
Vuarni. —

Ordre du jour: Election du Bureau de la Faculté. —
Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Election du Doyen

Election du Doyen: M. De Crue obtient 11 voix.
M. Duproix: 1.

M. De Crue remercie ses collègues de ce témoignage
précieux de leur confiance. C'est un grand encouragement
pour lui. Mais les raisons données dans la dernière séance
subsistent et l'empêchent d'accepter le ~~président~~ renouvelle-
ment de ses fonctions de Doyen, malgré l'amicale instance
de ses collègues.

Au 2^e tour de scrutin la Faculté donne:

10 voix à M. P. Duproix

1 voix à M. de Saussure

1 voix à M. Muret.

M. Duproix remercie de l'honneur qui lui est fait; Il sent
la difficulté de la tâche que viennent de lui confier ses collègues.
et craint qu'elle ne soit au dessus de ses forces.

M. le Doyen remercie M. Duproix de services rendus
ces deux dernières années comme Secrétaire de la Faculté.
et exprime les meilleurs vœux pour son avenir.

Election du Secrétaire.

La Faculté procède ensuite à l'élection du
Secrétaire.

Elle donne 10 voix à M. de Sijard

2 voix à M. Muret.

Election de Bibliothécaire

M. de Saussure est réélu bibliothécaire par
acclamation.

M. le Doyen exprime à M. de Saussure toute la
reconnaissance de la Faculté pour sa compétence et la
compétence avec laquelle il dirige la Bibliothèque de la Faculté.

M. le Doyen tient aussi à exprimer d'une façon spéciale
ses félicitations et celles de la Faculté à M. le Professeur Ritter
à l'occasion de la distinction flatteuse de ~~docteur~~ ^{professeur} à notre
savant collègue des doctes académiciens.

En accordant le grade de Docteur honori causa à M. le Prof. Ritter, l'Université et la Faculté des lettres de Lausanne nous ont fait à tous un honneur dont nous lui sommes très reconnaissants et ont rendu un hommage bien mérité à notre collègue pour ses nombreux et savants travaux. Ce fut un heureux complément à notre fête universitaire du 4 juin.

Congrès Ed. Naville.

M.-J. Nink.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Edouard Naville qui, obligé de s'absenter pour des recherches d'Égyptologie, demande un congé et à se faire remplacer pendant le semestre d'été prochain par M. Georges Nink, élève de l'École d'Athènes.

La Faculté donne un préavis favorable sur le congé.

M. Lucien Marty est dispensé de faire la graduation pour son 2^e examen.

M. Maret propose sur son ordre du jour, à l'occasion d'une demande de M. Henri Truan proposant à la Faculté de faire paraître diverses publications pour ses disciples etc.

Adopté.

Séance tenue à 5 h 20
Le Secrétaire
Paul Duproix

Séance du 28 juin 1904 - mardi
à 4 h.

Sous la présidence de M. le Prof. De Crous, Doyen
Présents: M. B. Doreux, de Crous, Desfroid, Duproix
Milhaud, Maret, A. Naville, Nink, Ritter, Paul Oltramare,
Leitz, Wertheimer, Winiarski.

Ordre du jour: Session d'examen de juillet - Candidats au Doctorat.

Congrès Ed. Naville

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.
M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Président du Département de l'Instruction publique accordant à M. le Professeur Edouard Naville le congé qu'il avait demandé pour se faire remplacer pendant le semestre d'été prochain par M. Georges Nink, élève de l'École d'Athènes.

M. le Doyen donne lecture de la table des examens de la session de juillet - qui est adoptée.

M. le Doyen donne lecture de la communication faite de M. Salliger. Il est décidé que M. Salliger en pourra obtenir

Salliger

Julia Carter
Doct.

A. Milli

Cas Truan -

la liste de Truat dont on a pu après avoir présenté et discuté avec
leurs une discussion d'experts devant la Faculté.

M^{lle} Julia Carter a choisi pour sujet de sa Thèse
de Doctorat: les intermédiaires entre la France et l'Allemagne;
jeu de Hernal.

La Faculté s'est réunie pour l'examen de ce travail:
M. le Prof. Bernier, Boudin et Maret.

M. Auguste Milli demande à être dispensé de
l'examen d'allemand pour la licence. Il lui est accordé
de passer cet examen dans la 2^e partie de l'examen.

M. le Prof. Lefebvre donne de renseignements ^{personnels} sur M.
Johannisen, Allemand qui compte se présenter prochainement
aux examens de Doctorat avec une Thèse sur le
principe de nationalité.

M. le Prof. Maret croit savoir que M. Truan dont il
a déjà été question dans une précédente séance, aurait
l'intention de se présenter comme candidat au Doctorat
à l'université de Fribourg. M. Maret attire l'attention de la
Faculté sur ce fait, c'est que M. Truan est licencié
de l'université de Lausanne, qu'il demandera probablement
l'équivalence. Or à Lausanne même, la licence suffit
pour un examen d'Etat, on n'a pas besoin de se présenter au
Doctorat.

Séance tenue à 9 h.
Le Secrétaire

Séance du Jeudi 14 juillet,
à 9 h.

Sous la Présidence de M. le Prof. de Rue, Doyen.
Ordre du jour: Examens - Licence - Doctorat.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.
La Faculté ~~est~~ soumet pour une somme de dix francs
~~pour poser~~ en réponse à une lettre de M. Léon Liché
(18 rue Miché, Paris) sollicitant une souscription pour
poser à Lausanne sur la maison de la rue
Martheray où St Beuve habita en 1837-1838,
une plaque commémorative en bronze ornée
de son médaillon - plaque qui sera inaugurée
au mois de décembre prochain à l'occasion du
centenaire de l'illustre écrivain.

La Faculté accepte la proposition de M. Henri Schütz

Souscription St Beuve

option Henri Schütz

pour le 2^e examen de licence et lettres classiques auquel il a l'intention de paraître en octobre.

Littérature française : La Comédie en France au 18^e siècle, de Molière (exclusivement) à Beaumarchais (inclusivement).

Littérature latine : Les prosateurs du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne : Les Sénèque, le Plinius, Quintilien, les historiens (de Tite Live, non compris) à Tacite - y compris.

Il choisit en outre l'archéologie.

Option Aubert. La Faculté accepte les options suivantes de M. Aubert pour la licence classique :

Littérature française : 1700 - 1832 (date de premier poème de Musset).

Littérature latine. De l'an 1 à la mort de Tacite.

Examen Loucaras

La Faculté approuve l'ensemble de questions ci-dessus proposées par M. Loucaras, candidat au 2^e examen de licence et sciences sociales (nouveau programme, section B) pour ce qui concerne l'économie politique.

1^o L'argent - monnaie métallique et monnaie de papier.

2^o Le capital argent - crédit et banques.

3^o Relations internationales de production et d'échange.

4^o Exportation et importation.

5^o Politique commerciale.

6^o Le marché mondial et les crises.

7^o Problème de la population.

(Johannissian Michel) M. Johannissian, Michel, Arménien (Nune) licencié en sciences sociales en 1896, candidat au Doctorat en sociologie voudrait présenter une thèse sur le principe ou le problème de nationalités et propose pour la période historique de l'examen écrit, la période de 1848 à 1900.

Moise Teodoresco.

M. Moise Teodoresco, licencié en lettres et philosophie candidat au Doctorat en philosophie envoie une lettre pour demander de ce qu'on lui a accordé l'équivalence à la licence en lettres et soumet à la Faculté le résumé de la thèse qu'il propose de soutenir sur le sujet suivant : Le Caractère et l'Éducation. Une commission

Composé de M. H. Fourné, Naville et Duproix et chargé d'examiner ce résumé.

Il est rappelé que pour l'examen de licence en lettres modernes, lorsqu'il s'agit de langue germanique, c'est le Professeur d'histoire comparée de langues indo-germaniques (M. de Saussure) qui est chargé de l'examen pour l'interrogatoire sur l'histoire de la langue.

Séance levée à 10 h 1/2
Le Secrétaire

Paul Duproix

Année universitaire 1904-1905. —
I Semestre.

Séance du vendredi 7 octobre 1904 à 5 h.

Présidence de M. le Prof. Duproix, Doyen.

Présents : M. M. P. Moriaud, Adrien Naville, Paul Oltmanns, de Saussure, Winiauskij et Seitz.

Ordre du jour : Session d'examens. Equivalences de diplômes. Lecture et adoption du procès-verbal.

— M. M. Loukaras et Schütz qui avaient ^{annoncé} ~~exprimé~~ à M. le Doyen leur intention de se présenter à la session d'examens d'octobre ne se sont pas fait inscrire.

Exemptions.

— M. M. Matil et Charles Weber, stagiaires, demandent à être exemptés des frais d'inscriptions à divers cours. ~~Et accordé~~ Préavis favorable, pour ce qui concerne la Fac. des Lettres.

M. Aubert demande, d'accord avec M. P. Bouverier, à modifier son option, pour la Littér. française (v. p. 139) : „Les origines françaises du romantisme“, au lieu de „1730-1732“.

Demande de M. H. Bahnert. — M. Hans Bahnert, sans avoir fait des études secondaires suffisantes, a été immatriculé à Heidelberg et pendant plusieurs semestres. Il demande son immatr. à Genève. Cette demande sera soumise au bureau, avec préavis favorable de la Faculté.

Et Equivalences:
M. M. Szarota, Seale
et

M. Marcel Szarota demande que la ~~Vie en Sciences~~ ~~politiques~~ soit déclarée équivalente à son Certificat d'examens de la Section générale de l'Ecole libre des Sc. politiques de Paris soit déclaré équivalent à la Vie. en Sc. politiques, cela ~~en~~ parce qu'il désire se présenter aux examens du doctorat en sociologie. — M. H. Seale, D^r en droit de l'Univ.

de Turin, et un D^r en droit de l'Univ. de Rome font la même demande analogue. — M. le Doyen désire se procurer quelques renseignements supplémentaires sur les études antérieures de M. Garota, et il soumettra les 3 demandes à l'examen d'une commission, composée de M. M. Borgeaud, de Girard et Seitz.

Demande Kamenarovic. — M. C. Kamenarovic, secrétaire du prince de Monténégro, demande à être immatriculé, et à être autorisé à faire signer par une tierce personne son livret à M. M. les professeurs, de sorte qu'il puisse se présenter aux examens de licence sans être venu à Genève. *Refusé.*

Candidats aux grades de la Faculté. — Sont inscrits pour subir les examens de grades :

Baccalauréat. M. M. Goll et Florinetti. M^{lle} Coffer.

Licence en Lettres. 1^{re} partie. M. M. Milli, Léopold Gautier, Rheinwald, Marrault, Vignier, Choisy. M^{lle} Elkan. — (nouveau règlement) M. André Oltramare.

— 2^e partie. M. M. Marti, Chantre et Aubert.

Licence en Sc. sociales. 1^{re} partie. M. M. Barbat (anc. régl^t) et Giger.

— 2^e partie M. Seraba (anc. régl^t).

— M. le Doyen communique le projet de table des examens, (du 19 au 24 octobre). *Adopté.*

Séance levée à 6 h 3/4.

P^r le secrétaire :
Charles Seitz.

Séance du 27 octobre 1904, à 5 h 1/2 du soir, salle de l'Union.

Présidence: M^r le Prof. Duproix, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bourcier, Guilhaud, Imbert, Adrien Masile, Ritter, Boissier, Seitz et de Girard.

Ordre du jour: Prix Ricini - Equivalences - Doctorats - Exemptions.

Résultat des examens d'octobre:

M^r le Doyen donne lecture du résultat de la session des examens d'octobre:

Baccalauréat en Lettres: sont admis M. M. Goll et Florinetti. M^{lle} Coffer.

Licence en Lettres: 1^{re} partie " " " " Léopold Gautier, Rheinwald, Marrault, Choisy et M^{lle} Elkan.

(nouveau règlement): M^r André Oltramare.

" 2^e partie: sont reçus: M. M. Marti et Chantre.

M^r Aubert ne s'est pas présenté.

d'ignus, très différents, le diplôme de l'école des sciences politiques de Paris et notre licence en sciences politiques devraient être regardés comme ayant une égale valeur. Nous pourrions cependant à faire rechercher notre doctorat en sociologie par des études diplômées de l'école de la rue St Guillaume serait, au reste, à favoriser.

M^r Seitz ne le nie pas; mais il estime qu'il faut considérer la composition des programmes d'examen, afin de maintenir l'égalité entre les candidats qui nous arrivent du dehors et ceux qui ont passé par nos grades. Dans chaque cas, avant d'accorder une équivalence, il y a lieu d'examiner de près les études antérieures, faites par le candidat. À ce point de vue, le diplôme de l'école des sciences politiques de Paris, n'équivaut pas à notre licence politique.

La commission étant unanime à déclarer le doctorat en droit de Zurich comme équivalent à notre licence en sciences politiques, la demande de M^r de Lae est agréée par la Faculté et M^r de Joye est chargé de faire connaître cette décision à M^r de Lae.

La discussion continue sur le cas de M^r Szarota.

M^r Micot est d'avis de ne pas se préoccuper des études secondaires d'un candidat qui se présente avec un diplôme d'un établissement supérieur sérieux, comme c'est le cas de l'école des sciences politiques de Paris, car, si le candidat ^{à pu} ~~est entré~~ dans un établissement de cet ordre avec une instruction secondaire quelque peu défectueuse, il n'aurait certainement pas pu passer l'examen final et obtenir le diplôme s'il n'avait pas complété, en cours de route, les lacunes de son éducation secondaire. — Mais M^r Micot reconnaît que le diplôme de Paris manque de la base juridique sur laquelle est établie notre licence en sciences politiques.

M^r de Girard donne lecture d'une lettre de M^r Szarota par laquelle celui-ci s'engage à compléter sa préparation en suivant divers cours, à Paris, pendant l'année de sa préparation à notre doctorat en sociologie.

M^r Bernard-Bourvier trouve que c'est une grave décision à prendre que celle de refuser purement et simplement l'équivalence au porteur d'un diplôme aussi sérieux que celui de l'école des sciences politiques de Paris. Toutefois, la promesse de M^r Szarota de suivre des cours pour compléter ses connaissances et les rapprocher de celles de nos licenciés en sciences politiques, n'offre pas une garantie suffisante. Le mieux ne serait-il pas d'accorder à M^r Szarota une équivalence partielle?

M^r de Girard observe qu'en forçant M^r Szarota à acquiescer les connaissances juridiques de nos licenciés en sciences politiques, c'est l'écarter et que la décision est grave.

M^r Adrien Naville se demande s'il ne faudrait pas conseiller à M^r Szarota de demander plutôt l'équivalence à notre licence des sciences sociales. Surtout, entre le programme de cet examen et celui des épreuves subies par M^r Szarota il y a encore de profondes différences.

Pour M^r Borgeaud, la question à étudier n'est pas celle de l'équivalence entre le diplôme de Paris et nos licences, équivalence qui n'existe pas en réalité - mais bien celle de la manière de raccorder les études faites à l'école des sciences politiques de Paris avec la préparation à notre doctorat en Sociologie. C'est là un problème qui il faudrait examiner en soi et ~~travailler~~ résoudre une fois pour toutes.

M^r. Murret pose la question de savoir s'il n'aurait pas préféré de diriger M^r. Szarota et les candidats qui peuvent se trouver dans son cas, sur notre doctorat en philosophie - au lieu du doctorat en Sociologie.

La question ne paraissant pas encore étudiée assez à fond, la demande de M^r Szarota est renvoyée à la commission nommée dans la dernière séance. Sur la demande de propos, qui en font partie, M^r Millard leur est adjoint.

Cas de la Bonne de Festingoff

M^{re} Le Docteur lit une lettre de M^{me} la Baronne de Fédoroff, licenciée en sciences sociales de l'Université de Genève depuis 1898, qui demandait si son grade lui permet d'aspirer, à l'heure actuelle encore, au doctorat en sociologie. - La Faculté répond que cela ne fait aucune doute.

Sectorals:

Cas de M^{re} de Beauzon.

M^r: de Bengzon, ayant écrit un travail sur M^{me} de Staël et le théâtre, l'a présenté à l'université de Copenhague, qui a déclaré ne pouvoir admettre comme thèse de doctorat un ouvrage portant sur un sujet aussi spécial. M^r: de Bengzon s'adresse donc à M^r: le Prof. Ritter pour savoir si son travail serait agréé par la Faculté comme thèse de doctorat in-lit.

M.^r Boursier, qui a examiné la question avec M^r Ritter, demande plus amples renseignements; il désirerait, en particulier, que M^r de Bezou fournît communication à la Faculté d'un ou deux des chapitres de son travail, après l'avoir traduit en français. M^r de Bezou demande aussi à être dispensé de la soutenance de propositions qui, d'après le règlement de notre doctorat en lettres, doit accompagner la soutenance de la thèse.

M^r: Bitter relate qu'il y a une certaine analogie entre le cas de M^r: du Buzon et celui de M^r: Mazzini, dont tous deux avaient la thèse - un travail sur la "conseille Héloïse" - après qu'elle avait

été refusée à Copenhague. D'autrefois, l'analogie n'est pas complète, parce que le travail de M^r de Benzou porte sur un sujet beaucoup moins important. Aussi M^r Ritter lui a-t-il répondu qu'il ne supposait pas que la Faculté apprécierait sa demande et qu'il devrait se borner à publier ses recherches sur M^{me} de Staël et le théâtre dans la Revue d'Histoire Littéraire française.

M^r Muret pense comme M^r Ritter. Mais il voudrait voir icarter une fois pour toutes et en principe les demandes de Dispenses d'une partie des épreuves de l'examen, celles-ci n'étant prévues par aucun article du règlement.

M^r Meilhard ne prétend aucunement trancher le cas de M^r de Benzou dans un sens différent de celui qui vient d'être indiqué. Cependant il est contraire à ce que les sujets très spéciaux soient déclarés, en principe, impropres à fournir le thème d'une thèse de doctorat : en économie politique, par exemple, les sujets de ce genre fournissent matière à des études approfondies de caractère vraiment scientifique. Aussi, en votant dans le sens de M^r Ritter, M^r Meilhard fait-il cette réserve de principe.

M^r Ritter répond qu'en ce qui concerne le doctorat en lettres la Faculté est bien par les précédents, par le cas de M^r Marchot, par exemple.

M^r Muret observe que ce n'est pas le caractère trop spécial du sujet choisi par M^r de Benzou qui l'arrête, mais le fait que ce sujet est impropre à fournir les développements qui exigent une thèse de doctorat : il est locataire, au plus, à un article de revue.

M^r Bourcier ajoute aux remarques qu'il a déjà faites, que M^r de Benzou ne peut même pas publier in extenso les documents originaux sur lesquels il a travaillé, le comte d'Hannover n'ayant autorisé qu'à en donner ^{un} résumé. C'est l'essai du II^e chapitre de sa thèse, traduit en français, qu'il faudrait demander à M^r de Benzou, cette partie de son travail paraissant être la plus considérable et la plus intéressante.

M^r Adrien-Marie insiste pour qu'on demande aussi à M^r de Benzou des renseignements sur son grade de maître en arts de Copenhague, ^{afin} de se rendre compte s'il équivaut à notre licence en lettres.

M^r Ritter partage cette manière de voir; il voudrait savoir en particulier si M^r de Benzou a étudié le latin et il a rallié à la proposition de M^r Bourcier.

M^r Muret désire la communication de la thèse entière, traduite en français, et pas seulement l'un chapitre. Il insiste pour qu'on icarte immédiatement le demand de M^r de Bezou d'être dispensé d'une partie des épreuves.

M^r Ritter pense qu'on pourrait réclamer communication de la thèse entière ou tout au moins du II^e chapitre.

La Faculté, à l'unanimité, charge M^r de Bezou de lui demander de préciser ce qui touche son grade de magister artium, de lui communiquer sa thèse entière ou tout au moins le II^e chapitre, traduit en français, et en lui déclarant qu'en aucun cas les épreuves de l'examen ne peuvent être différées.

Immatriculations.

M^r de Bezou soumet à la Faculté quelques difficultés touchant des demandes d'immatriculation. Il est convenu :

que M^r peut être immatriculé, sans à exiger de lui un examen complémentaire relatif.

que M^r de Martinis Giardina aura à fournir des renseignements précis sur l'école supérieure qu'il a fréquentée à Venise.

que l'entrée du Séminaire français est refusée à M^r de Joseph, parce qu'il ne possède pas le certificat de maturité.

Prix Heutsch.

M^r Laval demande que le délai fixé pour la remise des mémoires concernant le prix Heutsch soit prolongé jusqu'au 10 novembre, parce que des circonstances personnelles et particulièrement pénibles l'ont mis dans l'impossibilité de terminer son travail à temps.

M^r Bourcier donne quelques explications sur le cas de M^r Laval, affirme qu'il est intéressé et incline à accorder la prolongation du délai; mais elle doit être, bien entendu, bénéficiée également à tous les candidats.

M^r Adrien Naville fait observer que ce serait un précédent fâcheux, que le prix Heutsch étant distribué chaque année.

M^r Laval pourrait se présenter pour le prix l'année prochaine, et ainsi son travail ne serait pas perdu.

M^r Muret est aussi opposé à la prolongation de délai.

Il est entendu qu'elle ne sera pas accordée.

Prix Duciel.

Il y a six concurrents qui ont envoyé des mémoires en vue du prix Duciel.

M^r Muret se demande s'il est admissible que M^{lle} Cartier présente sa thèse pour le prix Duciel, alors qu'après que cette thèse avait été acceptée par la Faculté, elle l'a retirée pour

la présenter à Paris. d'insister sur le fait que ce procédé n'est pas fait pour faire écarter le mémoire en question ou, tout au moins, si aucun article du règlement ne le permet, les professeurs appelés à juger ce travail ne devraient-ils pas le récuser? M^r le Doyen lit une lettre de M^{lle} Cartier où celle-ci fait observer que les deux demandes qu'elle a adressées, l'année dernière, à la Faculté au sujet de sa thèse sont restées sans réponse et que ce n'est qu'à la suite de ce silence qu'elle a présenté son travail à Paris, qui au reste elle demeure très attachée à l'université de Genève.

M^r Hurstel déclare qu'il n'a pas pu ignorer que la Faculté était au courant de la demande, qu'une commission avait été nommée pour examiner son travail.

M^r le Doyen comprend pas que M^{lle} Cartier n'ait pas interrogé les professeurs avec lesquels elle était en relations quotidiennes.

M^r Naville réplique que, malgré tout, M^{lle} Cartier a pu croire que la Faculté lui résisterait.

Aucun vote n'est émis sur le cas de M^{lle} Cartier; son mémoire est donc admis à concourir.

La commission chargée d'examiner les mémoires du prix Annuel est composée de M. M. Boudier, de Crue, Ferdinand de Saussure, Louis Naville, Fournel et, à son défaut, de M. Blondel.

M^r le Doyen reçoit de la Faculté pleins pouvoirs pour remplacer les jurés qui se récuseraient.

Séance levée à 7 h. 1/4.

Le Secrétaire
Guy de Girard

Séance du 14 novembre 1904, à 5 heures
à la Salle du Sénat.

Présidence de M^r le Prof. Dufour, Doyen

Présents M. M. les Prof. de Crue, Oltramar, Adrien Naville, Borgaud, Boudier, Milhaud, Jourdain, Ritter, Winarski, Nicole et de Girard.

Ordre du jour: Exemptions - Quirales - Doctorats.

Prix Annuel.

M. de Crue donne lecture d'une lettre de M^{lle} Cartier, qui lui annonce le prochain envoi de sa thèse à la Faculté et il explique qu'ayant averti la Faculté de Crue et une commission ayant été nommée, il n'avait pas cru devoir répondre à M^{lle} Cartier.

Prix Heutsch:

Exemptions:

Histoire des religions:
(chaire extraordinaire)

Équivalences:
Cas de M^{re} Szarota
(doctorat en sociologie)

avant que la thèse lui ait été effectivement reçue.
M. Bouvier fait observer que, la Faculté ayant écarté
la demande de M^r Daral, aucun autre mémoire n'a
été présenté pour le prix Herriot.

M. le Docteur soumet à la Faculté les demandes suivantes
d'exemption de la finance d'inscription aux cours :

M^r Liegher, professeur, demande, en regard à sa situation de fortune, une dégrèvement partiel ou total en faveur de son fils. — Avant de se prononcer, la Faculté charge son doyen de faire une enquête sur le bien fonde' de cette requête.

La Faculté accorde les demandes d'exemptions présentées
par M^{lle} Antoinette Baubard, Kuma Knabing, M. M.
Louis Caille, Rheinwald, Charles Weber stagiaire —
Valentin sous-richter, Albert sous-richter, Emile
Villemot richter, M^{lle} Biehr, M. d. Blane stagiaire
et M^{lle} Hilene Cochetrichte.

à la suite d'une lettre de M^r Paul Oltramare, faisant
observer que des fonctionnaires, comme professeur extraordinaire
d'Histoire des religions, ^{ont} ~~se sont~~ ^{ont} ~~aspiré~~, la Faculté pria
vivement d'une ^{à l'unanimité} renouvellement des fonctions
de M^r Oltramare, pour une nouvelle période de trois
ans.

M. de Girard rapporte au nom de la commission chargée d'examiner le cas de M^{re} Szarota.

La Commission pense que l'école libre que M^r Zarota a fréquentée à Varsovie n'a pu échapper aux au contrôle de l'Etat, qui il y aurait donc moyen, malgré sa disparition, de s'enquérir auprès des autorités russes de la valeur des certificats que délivrait cet établissement d'instruction secondaire. D'autre part, il ne serait guère admissible qu'un élève diplômé de l'école libre des sciences politiques de Varsovie se vît refuser l'immatriculation dans notre université.

Mais, la commission ne peut pas en faveur de l'ignorance complète du diplôme de la section générale de l'Ecole des sciences politiques de Paris à notre licence en sciences politiques, ni même à notre licence en sciences sociales, car, dans les épreuves qui mènent au diplôme de Paris, le groupe des études juridiques et celui des sciences économiques sont trop faiblement représentés. — La commission ne croit pas non plus pouvoir le proposer.

d'une façon générale sur l'équivalence des diplômes de l'Ecole des sciences politiques de Paris à nos licences en sciences politiques et en sciences sociales : le programme des examens est trop différent d'une section à l'autre de l'Ecole en question pour qu'on puisse prendre à cet égard une décision générale.

Dans le cas de M^r Szarota, la commission est d'avis d'accorder au candidat une équivalence partielle de son diplôme de Paris à notre licence en sciences politiques et d'exiger de lui, avant qu'il puisse représenter aux épreuves de notre doctorat en sociologie, une maîtrise complémentaire, qui serait passée à l'université de Genève et porterait sur les branches suivantes :

a) Groupe juridique : 1. Eléments d'Histoire du droit.

2. Principes de droit public.

3. " " " pénal

4. " " " commercial.

b) Groupe économique : 1. Eléments d'économie politique.

2. au choix du candidat, sur :

d'économie politique spéciale.

des Finances

d'économie sociale.

d'Histoire économique de l'époque moderne.

La commission émet, en outre, le vœu que les membres de la Faculté qui sont en relations avec le directeur de l'Ecole libre des sciences politiques de Paris lui fassent connaître officiellement la décision de la Faculté. Dans le cas de M^r Szarota, après de montrer qu'un raccourcissement de notre doctorat en sociologie aux études de l'Ecole de Paris est possible et de favoriser ainsi le courant qui nous amènerait des élèves diplômés de cet établissement supérieur.

M^r Duproix se demande encore s'il ne vaudrait pas mieux accorder à M^r Szarota l'équivalence à la licence en sciences sociales.

M^r Adrien Naville fait observer que, jusqu'ici, la Faculté n'a jamais recouru au système des examens ^{complémentaires} ~~partiels~~ pour établir une équivalence, et que cette innovation pourrait devenir une source de besogne fort ennuyeuse pour les examinateurs.

M^r de Crue voit aussi les dangers dans le système des examens

complémentaires. Il inclinait à accorder à M^r Szarota l'immatriculation, sur la vue de son diplôme de Paris, mais à exiger de lui l'examen de licence complet.

M. de Girard met encore une fois en relief la gravité d'une décision refusant au diplôme en question toute équivalence à nos licences.

M. Adrien Naville pense que, si ce diplôme a toute la valeur qu'on semble lui attribuer, il y a lieu d'accorder à M. Szarota une décharge partielle de l'examen de licence politique, mais de lui décerner le diplôme de cette licence, après qu'il aura subi le reste des épreuves, et de ne pas entrer dans le système, jusqu'ici inconnu, des examens complémentaires, s'abstenant ainsi d'une équivalence non à un grade.

M^r Borgeaud remarque que la proposition de M. Naville pose à nouveau la question de la compétence de la Faculté des lettres: c'est, en effet, la Faculté de Droit, de qui relève, d'après le règlement, le 1^{er} examen de la licence is. sciences politiques.

M. Borgeaud ajoute aux motifs invoqués par M. de Girard pour ne pas trancher d'une façon générale la question de l'équivalence de diplômes de l'école de la rue St-Philomme à nos licences, celui que ces diplômes, non seulement diffèrent d'inspiration à l'autre de l'école, mais encore que le règlement reconnaît au directeur le droit de modifier partiellement le programme de l'examen d'une même section, suivant les études faites par le candidat.

La Faculté adopte l'avis de la commission en ce qui touche la question de l'examen complémentaire — et elle décide d'accorder à M^r Szarota l'immatriculation sur la vue de son diplôme de Paris, quand il la demandera.

M. le Doyen charge M. de Girard, rapporteur de la commission, de communiquer cette décision à M. Szarota.

M. le Doyen donne connaissance de diverses lettres qu'il a reçues.

Congé de M. Borgeaud

M. le Prof. Borgeaud est obligé, pour former suite à un ordre du marche du Département militaire, de suspendre ses leçons d'Histoire nationale du 21 novembre au 2 décembre prochain. Il en informe la Faculté, et lui demande un congé correspondant. Accordé.

Cas. Ador

— M. Gustave Ador écrit au Doyen pour lui signaler que son fils, qui a été immatriculé à la Faculté de Lettres, mais sur présentation du diplôme de maturité technique, voudrait arriver à la licence.

es lettres, pour laquelle le règlement exige la maturité classique ou riale. Il demande quel examen il devrait passer pour avoir la maturité riale. — La Faculté décide qu'il doit s'adresser à ce sujet au Directeur du Collège.

Cas Benzou

— M. Benzou a envoyé son diplôme de maître es. arts de l'Université de Copenhague, et le Doyen correspondant, M. Bouvier, après examen du dossier, se prononce pour l'équivalence avec la licence es. lettres. — L'équivalence est votée.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Comte d'Haussonville qui a vu travailler M. Benzou et atteste son sérieux.

Catzarov

— Un officier bulgare, M. Catzarov, désirant se présenter à la licence es. sciences sociales, demande à être mis au bénéfice de l'article disposant que « les candidats qui sont porteurs du diplôme de baccalauriat es. lettres, du certificat de maturité classique du Gymnase de Genève ou de titres jugés équivalents au point de vue des études historiques, sont autorisés à choisir deux parties de l'histoire d'après le tableau suivant, etc... »

MM. De Gru et Lutz jugent ses titres équivalents, d'après la production du programme d'examen qu'il a présenté. Il est décidé qu'on lui demandera de faire légaliser la traduction. — Sous cette réserve, accordé.

Cas de M^{lle} Katchin

M^{lle} Katchin, qui a été immatriculée à l'Université de Rome, demande à se présenter à la première partie de la licence es. lettres après 2 semestres. — Accordé.

Cas Acobian

M. Simon Acobian, Arménien, qui a été inscrit à l'Université et a suivi les cours de la Faculté pendant 4 semestres, demande à pouvoir suivre des cours pendant 2 semestres à l'Université de Lausanne, et à pouvoir ensuite se présenter en juillet à la première partie de la licence, et en octobre à la deuxième.

M. le Doyen fait observer qu'il a été inscrit à la Faculté pour un nombre d'heures insignifiant, 2^{h.} le 1^{er} semestre, 2^{h.} le second, 6^{h.} le 3^e et 7^{h.} le 4^e. Ce ne sont pas les « études régulières » requises par le programme.

Après un échange de vues, la Faculté décide que M. Acobian sera admis à se présenter au premier examen dans les conditions avec la inscription actuellement prise, mais qu'il ne sera admis à se présenter au second qu'il s'il suit pendant les deux prochains semestres un nombre suffisant de cours, à Lausanne ou à Genève.

La question des « études régulières »

La Faculté décide en outre qu'un de ses prochains statuts devra être consacré à l'étude et à la définition précise de ce qu'il faut entendre par « études régulières ».

Cas Louis Carl

M. Louis Carl, qui désirait se présenter à la licence es. lettres, et en possédant le certificat de porteur de l'École Normale de Lausanne, demande à passer un examen complémentaire.

M. Ottomano expose combien le candidat est, par sa situation et fortune et ses qualités de travail, digne d'intérêt. Après discussion, M. Ottomano est chargé d'étudier la question de l'examen complémentaire à faire subir au candidat.

M. Louis Gail demandait aussi à pouvoir subir les épreuves en mars 1905. — Accordé.

Cas de M^{lle} W. Selkof.

M^{lle} W. Selkof, qui s'inscrira pour être comme étudiante, devra savoir si on lui tiendra compte de deux semestres d'inscriptions faites par elle en qualité d'auditrice. — Réponse : à examiner l'heure venue.

Cas Biaggi.

M. Biaggi, professeur à Lugano, demande s'il pourrait passer la licence économique sociale sans suivre de cours.

Il y aura lieu de s'informer s'il a déjà suivi des cours d'Université.

En outre, il faudra qu'il vienne s'inscrire personnellement chaque semestre pour un certain nombre de cours.

Le Secrétaire.
Eug. de Girard.

Séance du 22 novembre 1904. à 6 h. salle du Sénat.

Présidence de M^r le Prof. Duproix, Doyen.

Présents M^{rs} les Prof : de Crue, Adrien Naville, Seitz, Oltracurare, Bosier, Bourdier et de Girard.

Exemptions de la finance de cours.

La Faculté accorde les exemptions qui ils ont demandées à M^r Berger, répétiteur, M^{lle} Julia Bouffard, sous-régente, Anna Frellinger, M^r Georges Baroz stagiaire, Ludwig, Hübschmid stagiaire, Winkler, stagiaire.

Inscriptions.

M^r Jankovitch (Nislorad), porteur du diplôme de l'Académie royale commerciale de Serbie, demande à être immatriculé à la Faculté pour la section des sciences sociales.

M^r de Crue observe que la question d'immatriculation des élèves sortant des écoles de commerce a déjà été étudiée par la Faculté et tranchée négativement, ces écoles comprenant, en général, une année de moins d'études que les gymnases.

M^r Oltracurare attire l'attention de la Faculté sur le fait qu'une des Facultés de notre université a accordé déjà à plusieurs reprises l'immatriculation à des élèves diplômés de l'Ecole de commerce de Genève. Il faudrait tout au moins que les différentes Facultés agissent d'une manière uniforme.

M^r Adrien Naville rappelle que M^r le Prof. Hodat a ~~été~~^{dit}, au Sénat, avoir accordé de semblables immatriculations, à la